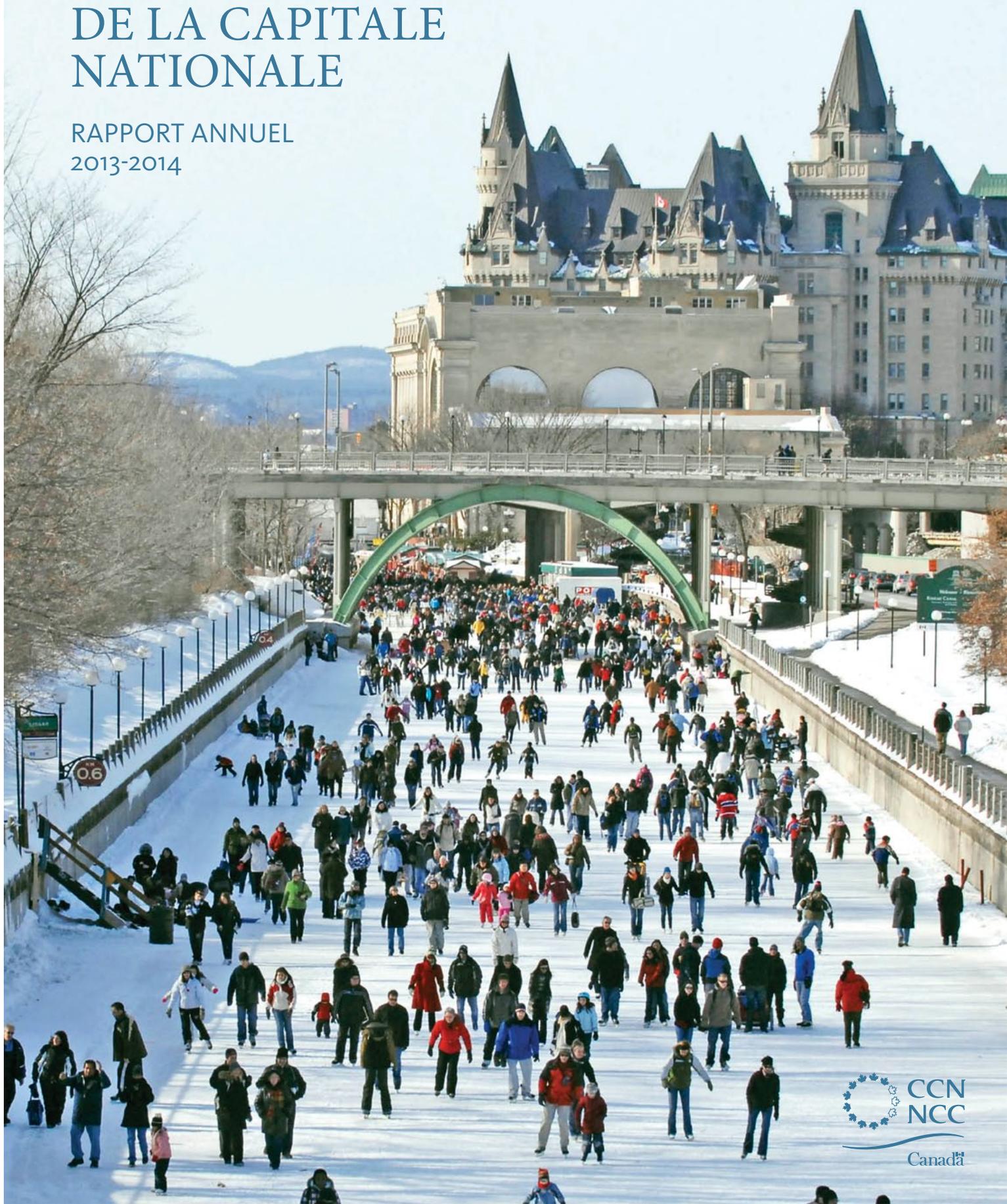


COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

RAPPORT ANNUEL
2013-2014



CRÉER UNE GRANDE CAPITALE

La capitale est un endroit exceptionnel.

Elle est au cœur de notre démocratie. Elle symbolise notre histoire, notre patrimoine et notre culture. Elle incarne l'esprit de notre peuple et nos aspirations collectives.

La Commission de la capitale nationale s'appuie sur une connaissance profonde et unique, de même que sur une longue tradition de planification et d'intendance, pour s'acquitter de son rôle, lequel consiste à s'assurer que le caractère particulier de la capitale est préservé pour les générations actuelles et à venir, et que tous ceux et celles qui y viennent puissent le découvrir.

La CCN n'agit pas seule, mais en partenariat avec des intervenants avec qui elle crée une vision commune d'une « grande capitale » dont les résidants et les autres Canadiens et Canadiennes peuvent être fiers.



La Commission de la capitale nationale est la plus importante propriétaire de la capitale. Elle possède et gère plus de 11 p. 100 de tous les terrains de la région de la capitale nationale. Elle administre un important portefeuille de propriétés, d'immeubles et d'infrastructures, y compris les résidences officielles de Rideau Hall, du 24, promenade Sussex et de Stornoway, d'autres édifices patrimoniaux et des installations agricoles.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	2
Message du premier dirigeant	3
Faits saillants de l'année	4
La capitale de demain	12
Gouvernance de la société d'État	15
Rapport de gestion	21
États financiers	41
Annexes	68



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Ce rapport présente les faits saillants d'une année de transition importante pour la Commission de la capitale nationale (CCN).

Le 30 septembre 2013, la majeure partie des activités liées à « l'expérience de la capitale » — l'organisation d'activités et de célébrations dans la capitale — a été transférée à Patrimoine canadien. Avant le transfert, la CCN a eu l'occasion d'organiser pour une dernière fois les célébrations de la fête du Canada, le spectacle son et lumière sur la colline du Parlement de 2013, et le programme des bannières pavoisant le boulevard de la Confédération en 2013.

Nous sommes fiers du travail d'animation de la capitale que la CCN a accompli durant les 25 dernières années. Nous tous de la CCN remercions l'équipe d'Expérience de la capitale d'avoir réussi à promouvoir la capitale au fil de ces années. Nous savons qu'elle continuera d'offrir des expériences uniques aux visiteurs et aux résidents.

Le transfert à Patrimoine canadien fait en sorte que la CCN revient à un mandat centré sur ses principales forces — la planification et l'intendance —, des domaines pour lesquels elle a acquis des connaissances professionnelles considérables. Je crois qu'il importe d'établir clairement que le mandat de la CCN n'a pas tellement changé; il a été recentré : la majorité de ses responsabilités demeurent les mêmes, comme en témoignent les réalisations d'une autre période typiquement chargée pour la CCN.

En 2013-2014, la CCN a conçu le Plan directeur des terrains urbains de la capitale qui a été présenté au public une première fois en mars 2014. Ce plan, tout comme le *Plan directeur de la Ceinture de verdure* que le conseil d'administration de la CCN a approuvé l'an dernier, contribuera à ce que la capitale soit un endroit accueillant où la nature et l'urbanisme durable vont de pair. Ces plans d'orientation régiront la gestion et l'aménagement des terrains urbains et de la Ceinture de verdure au cours des prochaines décennies. L'année dernière, la CCN a donné 189 approbations en vertu du processus d'approbation de l'utilisation des terrains fédéraux, du design et des transactions, ce qui représente une augmentation de 35 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ces approbations comprennent celles du design du nouveau siège social du Centre de la sécurité des

télécommunications Canada, des projets de monument commémoratif comme celui du Monument de la guerre de 1812, des stations de la phase I du projet de train léger sur rail d'Ottawa et du projet de revitalisation du Centre Rideau.

L'an dernier, la CCN a également terminé un certain nombre de projets de réhabilitation et de renouvellement importants, notamment au domaine Mackenzie-King, dans le parc de la Gatineau. De plus, elle a annoncé la signature d'un nouveau bail permettant la poursuite des activités du terrain de golf Pine View dans la Ceinture de verdure. Elle a terminé le projet de sentier en porte-à-faux le long de la promenade de Rockcliffe et a réussi à décontaminer les plaines LeBreton. L'aménagement de ce site retiendra l'attention de notre personnel et du conseil d'administration au cours des prochaines années tandis que les plans à court et à long terme progressent et que les développements entrepris par le secteur privé s'implantent dans les zones environnantes, comme c'est le cas du réaménagement des îles des Chaudières.

La CCN est très choyée d'avoir une forte représentation régionale et nationale à la table du conseil d'administration. Nos membres apportent un mélange unique de points de vue des régions et de tous les coins du pays, et une expertise qui assure l'importance de la capitale pour tous les gens du Canada, y compris pour ceux et celles qui vivent ici.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a lui aussi connu des changements. Peter Burgener, Frieda Martselos, André Rioux et Brent Stefanson ont terminé leur mandat, et trois nouveaux membres — Michael Pankiw, Denys Rivard et Norman Hotson — les ont remplacés. Je remercie les membres sortants de leur contribution, et je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, dont l'expérience et les compétences professionnelles seront pour nous de grands atouts dans la poursuite du mandat recentré de la CCN.

La CCN a également accueilli Mark Kristmanson, Ph. D., au poste de premier dirigeant en février 2014. M. Kristmanson n'est pas étranger à l'organisme, puisqu'il a travaillé à la CCN pendant plus d'une décennie. Il est extrêmement bien informé, la capitale le passionne et c'est un leader habile. Je me réjouis à la perspective de travailler avec lui dans les années à venir. Je tiens aussi à remercier Jean-François Trépanier pour le dévouement dont il a fait preuve durant les 16 mois qu'il a agi à titre de premier dirigeant par intérim.

L'objectif de la CCN est de bâtir une grande capitale dont tous les Canadiens et Canadiennes peuvent être fiers et à laquelle ils peuvent s'identifier. Cela exige de travailler en partenariat et en collaboration; on ne peut le faire seul, en vase clos. En tant qu'organisme, nous nous engageons à bâtir nos relations avec les partenaires, les intervenants et le public de façon à atteindre nos objectifs pour que la capitale reflète le meilleur du pays, son histoire et son peuple.

Le président,

Russell Mills



MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

La Commission de la capitale nationale (CCN) est parvenue à un moment de grandes possibilités, une occasion de renouer avec sa mission centenaire de façon novatrice et de s'assurer que la capitale du Canada continue d'être une grande capitale unique, distincte et authentiquement symbolique du pays tout entier. J'ai été honoré d'être nommé premier dirigeant de la CCN en février 2014, et je me sens privilégié de diriger cet organisme à une période si importante de son histoire.

Le recentrage de notre mandat en 2013-2014 nous a ramenés à notre riche passé d'urbanisme et d'intendance. Planifier, protéger et conserver la capitale sont ce pour quoi la CCN a été créée. Des preuves de ce passé nous entourent : sans les efforts déployés par la CCN, nous ne pourrions aujourd'hui profiter des espaces verts si chers à la région, de l'accueillant parcours du boulevard de la Confédération, ou des vues spectaculaires du parc de la Gatineau et des vues emblématiques de la colline du Parlement.

Pour s'acquitter de ce mandat, la CCN s'est dotée, au fil des ans, de moyens et de compétences dans un large éventail de domaines professionnels, comme l'urbanisme, le design, l'archéologie, la biologie et la conservation du patrimoine. Même si la CCN a un riche passé dans ces domaines, elle s'efforce d'innover et d'améliorer constamment ses façons de faire et de collaborer. Nous vivons dans un monde compétitif où les « régions urbaines » ne cessent de gagner en importance et en dynamisme. Pour en faire partie, nous devons travailler en collaboration.

Une grande capitale ne se bâtit pas toute seule. Le succès dépend de notre habileté à faire participer les intervenants de la capitale efficacement en favorisant l'innovation et la créativité grâce à la collaboration. Travailler ensemble nous permettra de cultiver un sentiment de responsabilité commune, ce qui rendra nos plans d'avenir encore plus cohérents, tout en conservant notre patrimoine collectif ainsi que nos précieux espaces verts et nos richesses environnementales.

Depuis le peu de temps que je suis premier dirigeant, j'ai eu le privilège d'engager le dialogue avec des gens de la collectivité et j'ai constaté un désir constant et général d'être fier de la capitale en tant que centre cosmopolite où les biens nationaux sont gérés de façon novatrice et ouverte au public. Beaucoup de ces discussions ont eu lieu au nouveau labo d'urbanisme de la CCN, où des spécialistes de la CCN et d'ailleurs peuvent se réunir avec des gens du public pour échanger des connaissances et des pratiques exemplaires et élaborer une vision commune de la capitale.

La participation est l'une de mes priorités à titre de premier dirigeant. Au cours des prochaines années, la CCN favorisera les relations, établira des alliances stratégiques et travaillera en synergie avec ses nombreux partenaires et les intervenants : des Canadiens et Canadiennes qui ont la capitale en commun, les résidents de la région, les municipalités de la région qui sont responsables d'offrir des services essentiels au quotidien, le milieu universitaire, des ministères fédéraux et le secteur privé, pour n'en nommer que quelques-uns.

Bâtir la capitale de demain exige de la prévoyance, mais aussi une compréhension approfondie du passé. Cette compréhension permet de conserver ce qui est historique, mais aussi de reconnaître ces éléments de la capitale d'aujourd'hui qui seront considérés comme faisant partie de son héritage et du patrimoine de demain. Le rôle de la CCN fait que nous sommes particulièrement habilités à bâtir une capitale dont la nature et le caractère vont de pair avec son importance nationale, aujourd'hui et demain. J'anticipe avec enthousiasme l'exercice 2014-2015 et ce que la CCN réalisera l'année prochaine, alors que nous travaillons en collaboration pour poursuivre la tradition de conservation du patrimoine soutenue au cours des décennies précédentes, grâce à nos grandes compétences en matière de planification et d'intendance qui sont nettement au premier plan de tout ce que nous faisons.

Le premier dirigeant,

Mark Kristmanson, Ph. D.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

La capitale est un centre politique et un symbole national, un endroit riche de patrimoine, au cœur de l'histoire du pays en constante évolution. En 2013-2014, la Commission de la capitale nationale (CCN) a veillé à ce que la région de la capitale du Canada conserve toute sa signification et demeure une source de fierté pour tous les Canadiens et Canadiennes en mettant en œuvre des programmes et des services dans trois principaux secteurs d'activité : l'aménagement de la capitale, l'intendance et la protection de la capitale, et l'expérience de la capitale.



Lan dernier, la CCN a fait en sorte que les terrains et les immeubles fédéraux répondent aux besoins du siège du gouvernement, qu'ils soient dignes du rôle et de l'importance d'une capitale et qu'ils inspirent les Canadiens et Canadiennes.

ÉTABLIR LA NORME EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE URBAINE

La CCN vise à faire de la région de la capitale du Canada un modèle d'urbanisme, un endroit où les décisions liées à l'utilisation et à l'aménagement des terrains urbains s'appuient sur des considérations de fragilité écologique et de durabilité et sur des projets de premier ordre. Ces objectifs sont au cœur du Plan directeur des terrains urbains de la capitale, qui a fait l'objet d'une consultation publique à la fin mars 2014. Près de 100 personnes ont participé à l'un ou l'autre des deux ateliers en soirée et plus de 600 ont répondu au sondage en ligne. Le Plan est conçu pour orienter les projets d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la capitale et permettre à la CCN et au gouvernement fédéral de prendre des décisions éclairées quant à l'aménagement et à la gestion des terrains urbains de la capitale. En 2014-2015, les conclusions des consultations seront compilées dans un rapport public. Les premiers résultats montrent que le contact avec la nature et l'accès aux berges sont les principales priorités du public.



Un lieu inspirant : le labo d'urbanisme

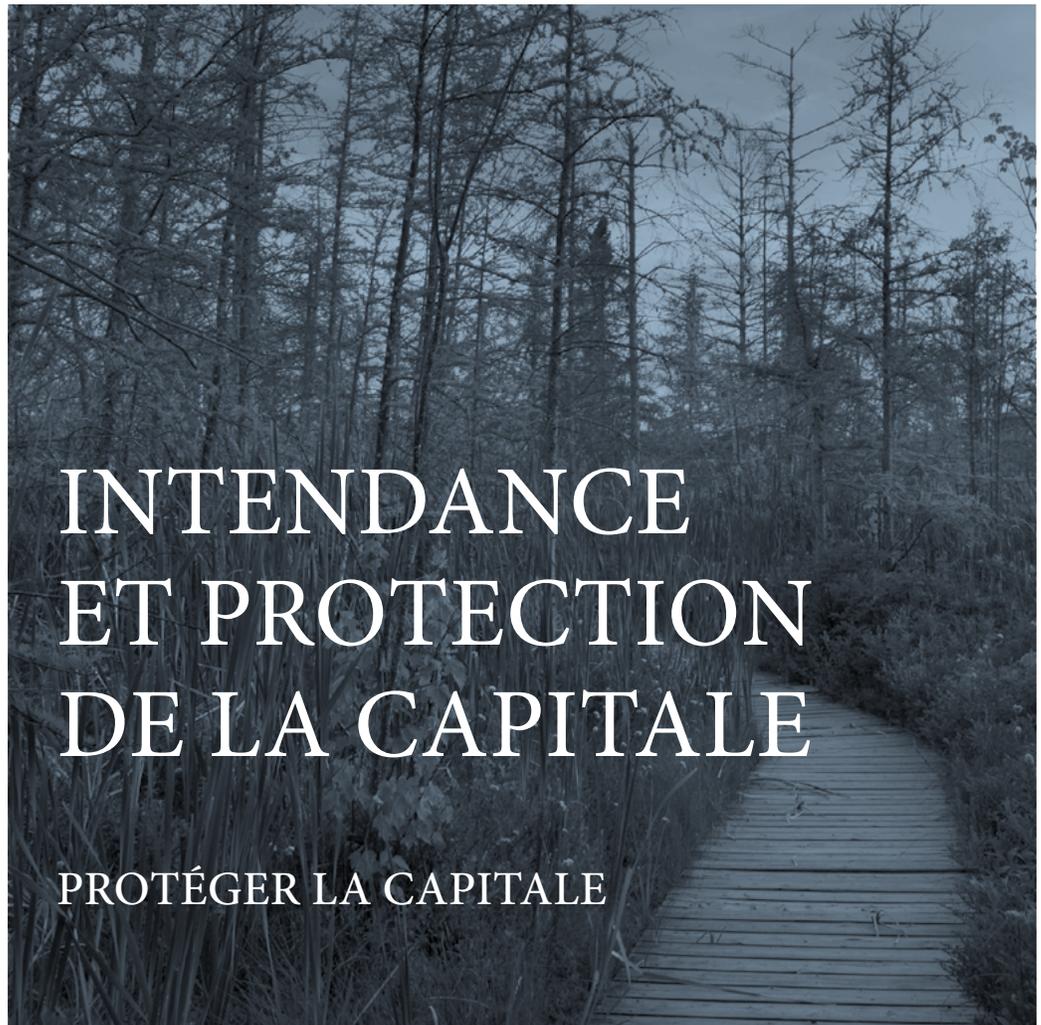
La Commission de la capitale nationale a créé l'année dernière un studio au cinquième étage de son siège social. Au centre de cet espace modulable se trouve la maquette de la capitale créée par Jacques Gréber, dont le plan de 1950 a aidé à définir la capitale que nous connaissons aujourd'hui, et dont le legs souligne l'importance de la planification à long terme.

REDONNER VIE AUX BERGES DE LA CAPITALE

La capitale se trouve au confluent de trois grandes rivières : la rivière des Outaouais, la rivière Gatineau et la rivière Rideau. Elle est également sillonnée par le canal Rideau, reconnu comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il n'est donc pas surprenant que l'accès aux berges soit une priorité du public. L'an dernier, la CCN a poursuivi ses efforts visant à animer les berges de la capitale et à les intégrer plus étroitement dans la vie quotidienne de la région. Un appel de propositions pour des projets pilotes visant les berges de la rivière des Outaouais a généré 43 soumissions provenant d'entreprises, d'associations communautaires, d'organismes sans but lucratif et d'autres intervenants, entre février et mars 2014. L'initiative de la rivière des Outaouais est un complément au programme des berges du canal Rideau de la CCN qui, en 2013, en était à la deuxième des trois années de ce projet pilote. Le public sera appelé à évaluer les projets du canal Rideau pendant l'été, avant la conclusion de ce programme en octobre 2014.

BÂTIR UNE CAPITALE PLUS VERTE

En 2013-2014, le conseil d'administration de la CCN a mis à jour et approuvé le *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, fruit d'une vaste consultation publique et d'une collaboration avec les intervenants. Pierre d'assise de la gestion et de l'aménagement de la Ceinture de verdure pour les 10 à 15 prochaines années, ce plan met l'accent sur la protection des systèmes naturels, les possibilités de pratiquer l'agriculture écologique et l'appui aux activités éducatives et de plein air. L'an dernier, la CCN a travaillé avec Conservation de la nature Canada et d'autres partenaires sur le Plan de conservation des aires naturelles de la vallée de l'Outaouais. En juin 2013, les partenaires ont publié un rapport préliminaire soulignant la nécessité de conserver les principales aires naturelles, de s'attaquer aux menaces constantes et de maintenir la connectivité régionale. Le plan de conservation, qui cible les corridors écologiques qui relient la Ceinture de verdure aux habitats naturels environnants, sera complémentaire à la mise en œuvre du *Plan directeur de la Ceinture de verdure*.



En sa qualité d'intendante et de responsable de l'entretien de la capitale, la CCN s'est employée, en 2013-2014, à entretenir, gérer, réhabiliter et protéger de façon durable les actifs de la capitale en respectant leur usage propre et leurs particularités. La CCN a protégé les aires naturelles et les biens patrimoniaux de la capitale, et elle a entretenu les résidences officielles des dirigeants du pays pour que ces lieux soient sécuritaires, inspirants et tout indiqués pour la tenue d'activités et de cérémonies d'État.

UN JOYAU NATUREL VIEUX DE 75 ANS

En 2013, la CCN a souligné le 75^e anniversaire du parc de la Gatineau en organisant des activités estivales qui ont attiré des milliers de personnes. Le point culminant de ces festivités a été la réouverture du domaine Mackenzie-King durant le weekend de la fête du Travail. Le renouvellement du Domaine — comprenant l'amélioration de son accessibilité, la rénovation de trois édifices et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'aménagement paysager — a été terminé à temps et selon le budget prévu l'an dernier. Le parc de la Gatineau, quant à lui, a été agrandi, la CCN ayant acquis trois lots vacants d'une superficie totale de 1,2 hectare, ce qui porte à 159,9 hectares les acquisitions de terrains faites pour le Parc depuis 2008. Au nombre des activités qui ont été pratiquées durant l'année au parc de la Gatineau, mentionnons l'escalade à l'escarpement d'Eardley — rendue possible grâce à un partenariat conclu avec la communauté des grimpeurs — et le ski de fond, dont la saison a été prolongée en raison notamment des chutes de neige hâtives en novembre. Un nombre record de 6 453 laissez-passer saisonniers ont été vendus l'an dernier.



Un symbole du retour aux sources de la CCN

Alors que la Commission de la capitale nationale revenait à son mandat historique d'aménagement et d'intendance, les archéologues ont découvert un objet lié à cette mission d'origine. Des fragments d'une fontaine associée à Thomas Ahearn ont été découverts aux plaines LeBreton l'année dernière. Ahearn a dirigé la Commission du district fédéral à la fin du XIX^e siècle. La redécouverte de la fontaine rappelle la vision qu'il avait de la capitale et l'âme qu'il souhaitait lui insuffler. Elle inspire aussi la CCN dans la préparation du prochain siècle de planification de la capitale.

DE NOUVELLES FAÇONS DE DÉCOUVRIR LA CAPITALE

Au cours de l'année, la CCN s'est employée à améliorer les expériences que les gens peuvent vivre dans la capitale. Une partie de ce travail a consisté à améliorer les infrastructures. Par exemple, on a terminé l'aménagement d'un tronçon du Sentier de la capitale sur des piliers d'acier le long de la promenade de Rockcliffe. L'amélioration de ce sentier permet aux piétons et aux cyclistes de se déplacer de façon sécuritaire et en continu le long de l'escarpement abrupt tout en admirant la vue de la rivière des Outaouais. D'autres travaux ont consisté à remettre en état des lieux patrimoniaux, comme l'usine Willson Carbide, une structure du patrimoine industriel reconnue par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, située sur l'île Victoria dans la rivière des Outaouais. De cet endroit unique, les visiteurs ont une vue spectaculaire de la Cour suprême du Canada, de la colline du Parlement et du Musée des beaux-arts du Canada. L'an dernier, la CCN a fini de restaurer la majeure partie de l'usine, ce qui en fait un attrait riverain fonctionnel de la capitale.

NOUVEAUX USAGES POUR LES TERRAINS FÉDÉRAUX

L'un des buts de la CCN en 2013-2014 était de mettre en œuvre un processus renouvelé d'approbation du design et des transactions liés à l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale. En tout, 189 approbations ont été données durant l'année; la majorité des projets ont été réalisés en respectant l'échéancier et les attentes. Ces approbations comprennent celles du design du nouveau siège social du Centre de la sécurité des télécommunications Canada, des projets de monument commémoratif comme le Monument de la guerre de 1812, des stations de la phase I du projet de train léger sur rail d'Ottawa et du projet de revitalisation du Centre Rideau.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À RIDEAU HALL

La CCN et l'administration de Rideau Hall, résidence officielle du gouverneur général du Canada, sont toutes deux engagées dans la mise en place de solutions durables d'efficacité énergétique. Par exemple, en 2013-2014, la CCN a installé un système novateur de climatisation et de chauffage géothermique pour assurer l'entière climatisation de l'aile Mappin de Rideau Hall et compenser les besoins en chauffage à la vapeur de la maison principale de la résidence officielle.



A lors que certaines des activités organisées dans le cadre du programme Expérience de la capitale de la CCN étaient transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013, la CCN a continué à s'acquitter de ses responsabilités jusqu'à cette transition, et à poursuivre celles qu'elle conservait en vertu de son mandat recentré — à savoir veiller à ce que les Canadiens et Canadiennes fassent l'expérience des aires naturelles de la capitale et en profitent.

PASSER LE FLAMBEAU

La CCN a organisé pour une dernière fois les festivités de la fête du Canada dans la capitale le 1^{er} juillet 2013. À cette occasion, elle a souligné plusieurs jalons importants, dont le 400^e anniversaire du passage de Champlain dans la région, le 300^e anniversaire de Louisbourg, le 100^e anniversaire de la première expédition canadienne dans l'Arctique, le 75^e anniversaire du parc de la Gatineau et le 75^e anniversaire de la première publication de la bande dessinée Superman. Depuis 2014, Patrimoine canadien a la responsabilité de cette fête annuelle dont les activités ont toujours lieu sur les terrains de la CCN. La responsabilité de *Mosaïka*, le très populaire spectacle son et lumière sur la colline du Parlement, a également été transférée à Patrimoine canadien en 2013. L'an dernier, la CCN a accordé beaucoup plus d'importance à certains des aspects historiques de la production pour être conforme au Plan quinquennal de commémoration de Patrimoine canadien et pour mettre en valeur la voie de la Confédération en vue des célébrations du 150^e anniversaire du pays en 2017.



Une capitale, c'est l'affaire de toute une collectivité

La Commission de la capitale nationale a toujours compté sur l'engagement de bénévoles dévoués. L'an dernier, la CCN a poursuivi son partenariat avec les Amis du jardin de Maplelawn qui ont souligné 20 ans d'engagement à entretenir ce magnifique jardin situé sur le chemin Richmond. Dans la Ceinture de verdure, la CCN a travaillé avec des bénévoles à la restauration des dunes de la forêt Pinhey, un complexe de dunes de l'arrière-pays vieux de 10 000 ans qui risquait de disparaître sans cette intervention. La CCN a pour objectif de chercher d'autres occasions de partenariat bénévole pour participer à la protection de la capitale de demain.

DES CRÉATIONS CANADIENNES QUE TOUS PEUVENT ADMIRER

L'an dernier, de jeunes Canadiens et Canadiennes ont une fois de plus participé au concours national de bannières pour les élèves « Hissez vos voix! ». Les bannières gagnantes, riches de sens, ont été conçues par des élèves de Calgary, Vancouver Ouest, Salmon Arms, Montréal, Kanata et North York. Elles ont flotté au parc Major's Hill jusqu'en octobre 2013, ajoutant une note décorative à la capitale. Le boulevard de la Confédération a été pavé de bannières illustrant des œuvres d'art de la collection d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ainsi que d'autres inspirées des thèmes du 100^e anniversaire de la première expédition canadienne dans l'Arctique, de la guerre de 1812 et des emblèmes floraux des provinces. La responsabilité de ce programme a été transférée à Patrimoine canadien en septembre 2013.

LA CAPITALE NUMÉRIQUE

En 2013-2014, la CCN a maintenu 43 bornes interactives faisant partie de son réseau Wi-Fi de la capitale pour informer les visiteurs des programmes, des activités, des attractions et autres. La CCN a également monté une exposition virtuelle en collaboration avec le Musée virtuel du Canada. Intitulée « Les voix de la capitale », l'exposition fait appel à une application mobile à contenu média évolué pour compléter la présentation de sept personnages d'importance historique. La responsabilité de ce programme a été transférée à Patrimoine canadien en septembre 2013.

RENDRE HOMMAGE, PRENDRE UN MOMENT POUR SE SOUVENIR

Pendant que Patrimoine canadien assumera aussi la responsabilité des activités commémoratives de la capitale, la CCN continuera de jouer un rôle de premier plan dans le choix du site, la conception et la construction des monuments commémoratifs nationaux et l'entretien des monuments érigés sur ses terrains. Trois projets de monument commémoratif en cours relèveront de la CCN jusqu'à leur livraison : le Monument de la guerre de 1812, le Monument aux victimes du communisme et le Monument national de l'Holocauste, dont le concours de design a suscité une réponse extraordinaire à l'international. La CCN supervise la conception, la construction et l'installation de ces œuvres ainsi que l'entretien de certains de ces monuments.

AFFLUENCE DANS LA CAPITALE

L'exercice 2013-2014 a marqué la 44^e saison de patinage sur le canal Rideau, qui a commencé officiellement le 31 décembre 2013 et a duré 71 jours. Durant cette période, la patinoire a enregistré chaque jour quelque 23 000 visites, soit le plus grand nombre depuis que l'on a commencé à tenir des statistiques en 1992-1993. Des partenaires du secteur privé ont offert de nouvelles expériences sur la patinoire, comme des balades guidées en traîneau, tandis que les médias sociaux ont contribué à susciter l'intérêt des gens; les comptes Twitter et Facebook de la CCN ont été suivis et aimés par plus de 12 000 personnes. La CCN continuera d'offrir cette activité hivernale emblématique du pays dans les années à venir. En 2013-2014, plus de 200 000 personnes ont aussi profité de la fermeture de promenades pour participer à la 43^e saison du programme des vélos-dimanches de la capitale, commanditée pour une 14^e année par l'entreprise technologique Alcatel-Lucent.

LA CAPITALE DE DEMAIN

La région de la capitale du Canada est à la fois urbaine et verte; c'est un endroit où l'on souligne le passé et construit l'avenir. C'est le siège du gouvernement, imprégné de symbolisme, et une collectivité vivante où les gens travaillent, s'amuse et élèvent leur famille. La Commission de la capitale nationale a l'honneur d'être responsable de planifier la capitale sous tous ses angles, de garder le cap sur une vision claire de ce qu'elle doit être et d'en préserver l'essence.



POUR SUIVRE UNE FIÈRE TRADITION

Dans les mois et les années à venir, la CCN fera pleinement usage de tous les actifs qu'elle gère au nom des Canadiens et Canadiennes pour créer une capitale inspirante, symbolique et dynamique, une grande capitale typiquement canadienne.

Grâce à la collaboration, à l'imagination et à l'innovation, la CCN et ses partenaires veilleront à ce que la capitale protège le patrimoine du Canada, reflète son histoire collective et soutienne un avenir durable pour ses résidents et les visiteurs.

La CCN protégera et conservera ce qui est historique, mais aussi ce qui est nouveau et qui fait partie de notre société contemporaine. Des projets comme la réhabilitation du parc Vincent Massey et du parc Hog's Back, entreprise au cours des dernières années, a valu à la CCN deux prix décernés par la Ville d'Ottawa : un prix d'architecture et un autre pour la conservation du patrimoine.

La CCN fera preuve d'excellence dans tous les aspects de l'urbanisme, de l'approbation des nouveaux usages des terrains fédéraux à la protection des précieux espaces verts. Elle ouvrira de nouveaux horizons pour dynamiser la capitale, ses berges par exemple, et participer à l'élaboration de solutions pratiques et durables en matière de mobilité et de transport dans la capitale. Elle explorera des idées avec des partenaires, fera profiter les autres de son savoir-faire et s'engagera à faire participer les intervenants.



OPTIMISER ET CONSERVER

Dans les années à venir, la CCN aura pour objectif d'optimiser ses actifs et de veiller à ce que le cœur de la capitale soit animé et inspirant, et qu'il conserve ses paysages culturels et naturels. Les plaines LeBreton seront un centre d'attraction principal; elles seront aménagées de façon à leur redonner leur importance historique et à en faire un endroit qui contribue à la vie de la région. La CCN rendra une partie des plaines LeBreton accessible aux Canadiens et Canadiennes. Pour ce faire, elle améliorera l'accès et l'apparence d'une partie des terrains et se concentrera sur l'élaboration d'une vision à long terme pour le secteur.

Plus important peut-être, la CCN sera une partenaire à valeur ajoutée dans la région de la capitale et mettra l'ensemble de ses compétences, de son savoir-faire et de ses moyens au service de l'atteinte d'objectifs communs et de la réalisation de la vision d'une grande capitale commune à tous les intervenants.

Tout en se concentrant sur ces principaux domaines d'activité dans les années qui viennent, la CCN s'investira dans d'autres activités à l'appui de son mandat et de ses orientations stratégiques, et améliorera sa façon de s'acquitter de ses responsabilités. Par exemple, la CCN consolidera ses processus de travail pour être plus efficace dans son offre de programmes et de services.

Revenue à sa mission historique de conserver, de planifier et d'enrichir la capitale, la CCN recentrée misera sur l'ensemble de son savoir-faire pour veiller à ce que le siège du gouvernement du Canada demeure un centre essentiel et dynamique qui représente tout à fait ce qu'est la capitale du Canada.

GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

MANDAT

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (L.R.C. 1985, ch. N-4). Elle est responsable de la planification de la région de la capitale du Canada et participe à son aménagement, à sa conservation et à son embellissement. Elle s'acquitte de ce rôle par le truchement des secteurs d'activité suivants¹ :

- l'orientation de la planification urbaine à long terme liée aux terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- l'orientation et la surveillance de l'utilisation et de l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- la gestion, la conservation et la protection des biens de la CCN (notamment du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure, du portefeuille immobilier et d'autres biens comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- l'entretien des sites patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, comme les résidences officielles et les monuments commémoratifs.

La CCN est assujettie au régime de responsabilisation énoncé dans la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires étrangères, qui a été désigné ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*.

MISSION

La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiens et Canadiennes.

PRINCIPES DIRECTEURS

Responsabilisation

La CCN s'engage à servir le public avec fierté et à être responsable et respectueuse en exerçant une gestion financière prudente.

Clarté

La CCN établit des priorités claires et s'engage à créer une vision commune de la région de la capitale du Canada pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Intégrité

La CCN interagit de façon intègre, honnête, respectueuse et juste avec les clients, les partenaires et le public.

Ouverture et transparence

La CCN s'efforce d'exercer ses activités de façon ouverte, transparente, inclusive et dans un esprit de collaboration avec ses partenaires, les intervenants et le public.

Leadership et innovation

La CCN accorde de l'importance à la créativité et à l'innovation fondées sur les connaissances et la recherche. Elle favorise l'initiative pour trouver des solutions aux problèmes et donner l'exemple.

PILIERS ORGANISATIONNELS

Les gens d'abord

La Commission de la capitale nationale s'engage à créer un milieu de travail stimulant et enrichissant pour son personnel et à faire en sorte que sa main-d'œuvre soit représentative. Dans ses échanges avec le public, elle s'efforce d'être un organisme ouvert et transparent qui atteint l'excellence en matière de service à la clientèle et de participation populaire.

Bâtir une capitale plus verte

À titre d'intendante des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, la CCN s'engage à contribuer à bâtir une capitale plus verte pour que les générations actuelles et futures puissent profiter des nombreux attraits naturels de la capitale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition, rôles et responsabilités

La Commission de la capitale nationale compte sur son conseil d'administration pour remplir sa mission de veiller à ce que la région de la capitale du Canada revête une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiens et Canadiennes. La société d'État est dirigée par un conseil d'administration national de 15 membres qui réunit des gens de la région de la capitale et de tout le pays, au parcours professionnel très varié. Le conseil est composé du président, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. Les membres du conseil sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, tandis que le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil. Les biographies des membres du conseil se trouvent au www.ccn-ncc.gc.ca.

¹ Le mandat de la Commission de la capitale nationale d'organiser, de parrainer ou de promouvoir des activités publiques dans la région de la capitale nationale a été transféré à Patrimoine canadien le 30 septembre 2013.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE^{2 3}

Comités de direction

A = Comité directeur
B = Comité d'audit
C = Comité de la gouvernance

Comités consultatifs

1 = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier
2 = Comité consultatif des résidences officielles du Canada



Russell Mills
Ottawa (Ontario)
Président
Du 29 avril 2012
au 29 avril 2017
A, B, C, 1, 2



Mark Kristmanson, Ph. D.
Ottawa (Ontario)
Premier dirigeant
Du 3 février 2014
au 2 février 2019
A, B, C, 1, 2



Richard N. Aubry
Williamstown (Ontario)
Du 30 juillet 2008
au 29 juillet 2012
2



Jacquelin Holzman
Ottawa (Ontario)
Du 15 novembre 2007
au 14 novembre 2013
C, 1



Norman Hotson
Vancouver
(Colombie-Britannique)
Du 30 janvier 2014
au 29 janvier 2018



Richard P. Jennings
Gatineau (Québec)
Du 3 décembre 2007
au 2 décembre 2013
A, B



Eric D. MacKenzie
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
Du 5 mars 2007
au 13 mai 2014
A, 2



Michael Pankiw
Edmonton (Alberta)
Du 17 décembre 2013
au 16 décembre 2017



François Paulhus⁴
Lac-Beauport (Québec)
Du 1^{er} novembre 2012
au 31 octobre 2016
B



Michael Poliwoda
Gatineau (Québec)
Du 1^{er} novembre 2012
au 31 octobre 2016
B



Denys Rivard
Montréal (Québec)
Du 17 décembre 2013
au 16 décembre 2017
B



Jason M. Sordi
Richmond Hill (Ontario)
Du 30 avril 2007
au 29 avril 2014
A, B, C



Kay Stanley
Ottawa (Ontario)
Du 21 juin 2012
au 20 juin 2016
B, C



Robert Tennant
Ottawa (Ontario)
Du 5 mars 2007
au 13 mai 2014
C, 1

2. Les membres qui suivent ont également fait partie du conseil d'administration en 2013-2014 : Peter Burgener, Frieda Martselos, André Rioux et Brent Stefanson. Jean-François Trépanier a été premier dirigeant par intérim jusqu'en février 2014.
3. Au 31 mars 2014, il y avait un poste vacant au conseil d'administration.
4. M. Paulhus est temporairement absent du conseil d'administration depuis le 4 septembre 2013.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'intendance des activités et des biens de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- il établit les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- il veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- il surveille et examine le rendement de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- il approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- il communique et favorise les relations avec le gouvernement, les intervenants et le public.

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes qui précisent ses fonctions et ses activités ainsi que celles de ses comités.

Modifications à la composition du conseil d'administration en 2013-2014

Trois nouveaux membres se sont joints au conseil d'administration en 2013-2014 : Michael Pankiw, Denys Rivard et Norman Hotson. Les membres du conseil qui suivent ont terminé leur mandat au cours de la dernière année : Peter Burgener, Frieda Martselos, André Rioux et Brent Stefanson.

Mark Kristmanson, Ph. D., a été nommé au poste de premier dirigeant le 3 février 2014. Il a remplacé Jean-François Trépanier, qui a été premier dirigeant par intérim pendant 16 mois.

Faits saillants du conseil d'administration en 2013-2014

En 2013-2014, le conseil d'administration de la CCN a réalisé ce qui suit :

- Il a tenu cinq séances publiques, cinq séances à huis clos, cinq conférences téléphoniques à huis clos et trois votes électroniques, une assemblée générale annuelle et une sixième séance de réflexion annuelle.
- Il a adopté le *Plan directeur de la Ceinture de verdure* renouvelé.
- Il a approuvé 22 demandes d'utilisation du sol et du design.
- Il a approuvé 34 baux, y compris ceux du terrain de golf Pine View et celui conclu avec la Fondation Wesley Clover pour le parc équestre du chemin Corkstown.
- Il a adopté les chartes et les règlements administratifs révisés.

Réunions

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs. La CCN tient aussi une assemblée générale annuelle. Les gens du public peuvent y exprimer leurs idées et faire part de leurs commentaires directement au conseil. L'assemblée générale annuelle de 2013-2014 a eu lieu le 24 avril 2013.

Toutes les séances publiques du conseil sont diffusées en direct sur le site Web de la CCN.

Éthique

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence, prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts* ainsi que le code d'éthique et les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN de même que les règlements administratifs de l'organisme. Les membres du conseil doivent déclarer tous conflits d'intérêts chaque année et quand ils surgissent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Relation avec la direction

Dans le cadre de son rôle d'intendant de l'organisme, le conseil d'administration participe à l'établissement et au suivi de l'orientation de la direction. Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Le premier dirigeant fait rapport au conseil d'administration au début de chaque séance du conseil en présentant un rapport d'activités. De plus, le conseil fait l'examen trimestriel du rendement de l'organisme, de ses résultats financiers et de sa gestion des risques.

Rendement

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré. Il demande également au Comité de la haute direction d'évaluer son rendement.

Comités

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent la haute direction. La liste des membres des comités se trouve à l'annexe I. Les biographies des membres des comités sont affichées au www.ccn-ncc.gc.ca.

Comités de direction

Le **Comité directeur** peut se voir déléguer certains pouvoirs et fonctions du conseil d'administration pour s'occuper d'affaires ou de questions précises.

Le **Comité d'audit** surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN de même que sa fonction d'audit interne.

Le **Comité de la gouvernance** aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour veiller à ce qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Comités consultatifs et comités spéciaux

Les comités consultatifs et les comités spéciaux fournissent des conseils techniques à la haute direction pour la mise en œuvre du mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour siéger à ces comités. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.

Le **Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier** donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme concernant l'utilisation des propriétés et des terrains publics de la région de la capitale du Canada, sur les projets de design relatifs à ces terrains publics et sur des questions d'ordre immobilier.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

Membres du conseil d'administration	Honoraires ¹	Indemnités journalières ^{1,2,4,5}	Déplacements ^{2,3}	Total	Présences*						
	\$	\$	\$	\$	Séances du conseil 19,42 jours	Réunions des comités (consultatifs et de direction)					
	(A)	(B)	(C)	(A+B+C)		CD	CA	CG	CCUDI	CCROCC	CCCMP [∞]
						0 jour	3 jours	3 jours	7,5 jours	1,5 jour	1 jour
Richard Aubry	4 000	5 500	250	9 750	17,25	—	—	—	—	1,5	—
Peter Burgener*	1 868	281	703	2 852	2,83	—	—	—	0	—	—
Jacquelin Holzman	4 000	6 500	0	10 500	16,50	—	—	2,0	3,0	—	—
Norman Hotson†	0	0	0	0	0,58	—	—	—	—	—	—
Richard P. Jennings	4 000	6 250	0	10 250	18,92	0	3,0	—	—	—	—
Eric D. MacKenzie	4 000	5 656	2 250	11 906	19,17	0	—	—	—	0	1,0
Frieda Martselos**	4 000	3 844	1 875	9 719	10,75	0	—	1,5	—	—	—
Russell Mills	9 400	45 656	0	55 056	18,67	0	2,5	2,5	5,0	1,0	0,5
Michael Pankiw†	0	594	0	594	2,08	—	—	—	—	—	—
François Paulhus ^Ω	1 084	1 875	633	3 592	5,83	—	0,5	—	—	—	—
Michael Poliwoda	2 084	5 625	0	7 709	14,58	—	2,0	—	—	—	—
André Rioux**	4 000	4 750	2 023	10 773	14,33	—	1,5	—	—	—	—
Denys Rivard†	0	781	0	781	2,33	—	1,0	—	—	—	—
Jason M. Sordi	6 000	6 344	0	12 344	16,50	0	2,5	2,5	—	—	—
Kay Stanley	4 000	7 219	0	11 219	19,33	—	3,0	0,5	—	—	—
Brent Stefanson***	4 000	3 750	1 328	9 078	8,42	—	2,0	1,0	—	—	—
Robert Tennant	4 000	9 469	0	13 469	17,42	—	—	3,0	7,0	—	—
Total	56 436	114 094	9 062	179 592							

1. Taux établi conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, arrondi au dollar près.

2. Comprend la présence à des séances de bréffage, des séances de réflexion et des votes électroniques et, pour le président, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.

3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration. Elle ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.

4. Comprend la présence à des séances publiques et à huis clos du conseil d'administration et à la séance de réflexion du conseil.

5. Russell Mills est membre d'office des comités consultatifs et reçoit une indemnité journalière pour assister aux réunions ou participer à des déjeuners d'affaires.

CD : Comité directeur; CA : Comité d'audit; CG : Comité de la gouvernance; CCUDI : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier; CCROCC : Comité consultatif des résidences officielles du Canada; CCCMP : Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation

* jusqu'au 27 juin 2013

** jusqu'au 16 décembre 2013

*** jusqu'au 29 janvier 2014

† depuis le 17 décembre 2013

‡ depuis le 30 janvier 2014

∞ Ce comité a été aboli en novembre 2013.

Ω M. Paulhus est temporairement absent du conseil d'administration depuis le 4 septembre 2013.

Le Comité consultatif des résidences officielles du Canada donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Le Comité conseille également Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de la Citadelle, la résidence officielle du gouverneur général à Québec.

Le Fonds Canadiana sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État*. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 et 9 400 dollars, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 dollars pour sa participation aux séances du conseil et des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. Les autres membres du conseil ne sont pas rémunérés pour assister ou participer aux séances ordinaires du conseil d'administration. Pour leur participation aux travaux des comités et l'exécution de tâches spéciales, ils reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 et 4 700 dollars, et une indemnité journalière de 375 dollars. Lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions, les membres du conseil obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de voyage, d'hébergement et de repas. Le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 dollars.

Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général (BVG) est le vérificateur de la Commission de la capitale nationale. Le BVG effectue chaque année la vérification des états financiers de la CCN. De plus, il entreprend un examen spécial tous les 10 ans. Le prochain est prévu en 2017.

OMBUDSMAN DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours ont été épuisés. Le cas échéant, l'ombudsman interviendra et enquêtera en vue de régler la plainte de façon équitable, en suivant le processus le plus simple et le moins antagoniste possible. L'ombudsman doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. Le rapport annuel 2013 se trouve sur le site Web de l'ombudsman au www.ombudsman.ccn-ncc.ca.

ORGANIGRAMME

Dans l'organigramme de la Commission de la capitale nationale, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration du rendement et des activités de la CCN; il est appuyé par l'équipe de la haute direction qui représente toutes les directions de la CCN. Les directeurs généraux sont responsables de voir à la mise en œuvre et à la bonne gestion des politiques, des programmes et des activités de la société d'État.

Comité de la haute direction

Mark Kristmanson, Ph. D., premier dirigeant

Mark Dehler, avocat général et secrétaire de la Commission

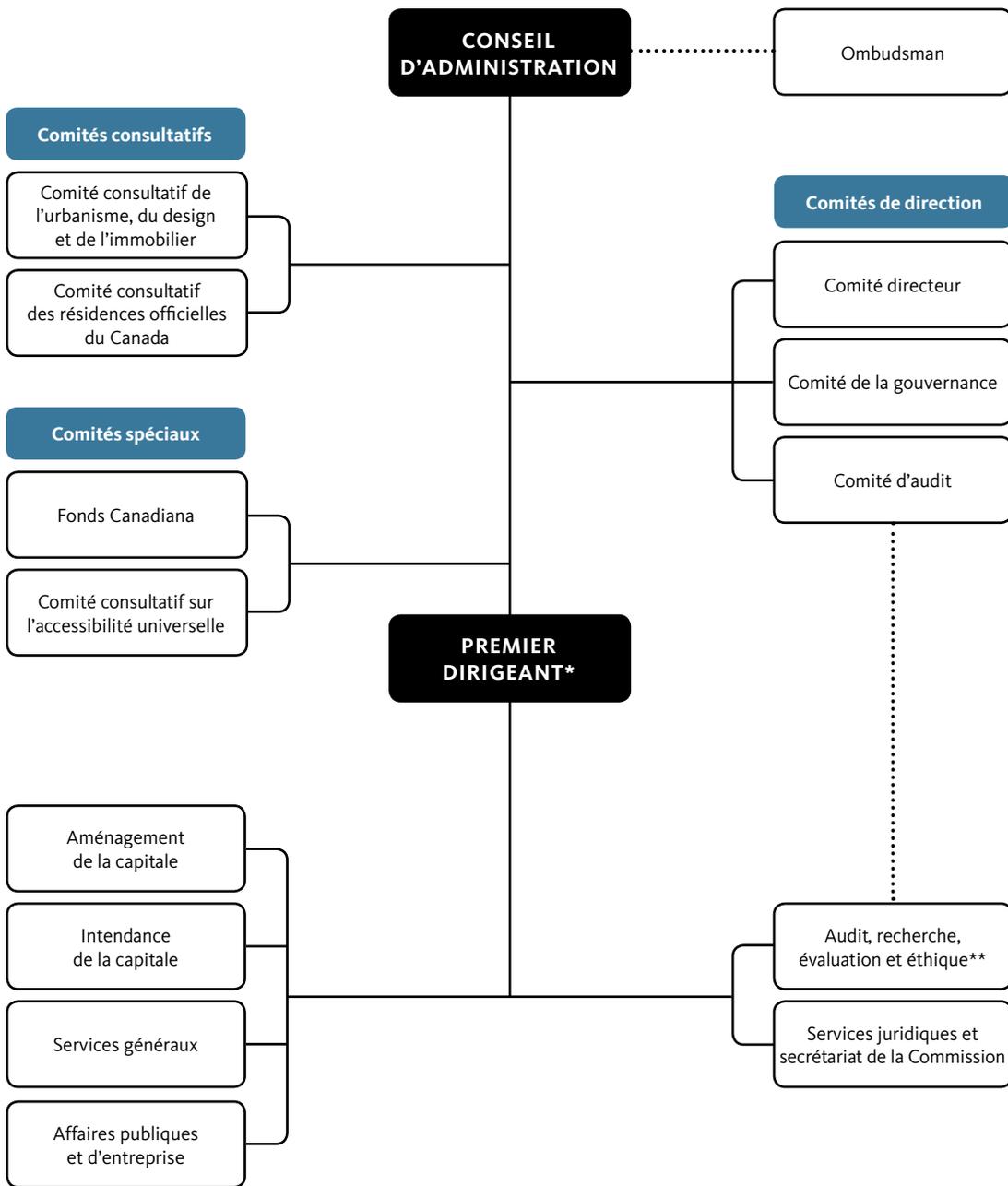
Gary Lacey, directeur général, Intendance de la capitale

Natalie Page, directrice générale, Affaires publiques et d'entreprise

Stephen Willis, directeur général, Aménagement de la capitale

Pierre Désautels, directeur général, Services généraux, et chef des services financiers

STRUCTURE DE LA COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE



* Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.

** La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.

Organigramme en vigueur le 5 mai 2014.

RAPPORT DE GESTION

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS FINANCIERS SUR CINQ ANS

Pour les exercices se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013	2012	2011 (redressé)	2010
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	78 190	81 576	84 290	83 467	85 387
Revenus d'exploitation	35 312	38 590	35 876	34 562	37 357
	113 502	120 166	120 166	118 029	122 744
Financement des immobilisations					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	27 971	27 258	23 196	74 848	19 533
Charges d'exploitation	125 890	143 879	142 603	142 087	138 003
Immobilisations					
Terrains	281 434	282 500	292 006	288 948	277 281
Immeubles et infrastructures (net de l'amortissement)	301 672	294 856	286 386	285 961	251 302
Investissements dans les immobilisations	29 394	35 608	25 075	65 442	38 890
Projets d'immobilisations importants					
Réaménagement des plaines LeBreton	3 298	3 117	738	44	2 233
Résidences officielles	6 156	7 703	5 451	7 503	7 243
Acquisition de biens immobiliers	1 035	305	910	2 449	5 835
Fonds d'acquisition et d'aliénation	36 896	37 616	37 330	38 018	40 149

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS D'EXPLOITATION SUR CINQ ANS

Pour les exercices se terminant le 31 mars

	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre d'employés	402	490	487	492	490

CONTEXTE OPÉRATIONNEL 2013-2014

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la Commission de la capitale nationale (CCN) fait un tour d'horizon dégagant les tendances, les occasions et les défis les plus importants qui influenceront sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

Tendances externes

Le vieillissement de la population, l'urbanisation et l'immigration modifient le profil démographique du Canada et de la région de la capitale. La densification urbaine de cette dernière, notamment la croissance de la population dans le cœur, représente un important facteur dont la CCN doit tenir compte dans ses travaux d'urbanisme ainsi que lors de la prise de décisions touchant l'utilisation du sol, le design, la gestion immobilière et l'intendance. Par ailleurs, les infrastructures de transport demeurent une priorité dans la région de la capitale. La CCN continuera de jouer un rôle de facilitateur dans les initiatives de transport régionales. Le renforcement de l'économie et le retour à l'équilibre budgétaire constituent toujours d'importantes priorités du gouvernement fédéral, de même que pour les gouvernements provinciaux et les administrations municipales de la région de la capitale. Le recours aux partenariats publics-privés continuera d'être une méthode d'acquisition d'immobilisations de plus en plus populaire auprès des gouvernements.

Tendances internes

Transfert du mandat lié aux activités et aux manifestations

Le 21 mars 2013, lors de la présentation du budget fédéral, on a annoncé le transfert, de la Commission de la capitale nationale à Patrimoine canadien, du mandat de promotion de la région de la capitale du Canada. La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013* a modifié la *Loi sur la capitale nationale* afin de confier à Patrimoine canadien des obligations et des fonctions liées au programme Expérience de la capitale de la CCN. Ce transfert est entré en vigueur le 30 septembre 2013.

Loi modifiant la *Loi sur la capitale nationale*

Le 7 mars 2014, le gouvernement a annoncé qu'il prévoyait déposer un projet de loi modifiant la *Loi sur la capitale nationale*. Celui-ci serait semblable à des projets de loi antérieurs (C-37 et C-20) et doterait la CCN d'outils actualisés qui lui permettraient de poursuivre la réalisation de son mandat et son précieux travail d'intendance et de protection des espaces verts de la région de la capitale du Canada. Bien que la date de dépôt du projet de loi soit inconnue, la CCN élaborera un plan d'action détaillé afin de donner suite aux nouvelles exigences découlant de la modification de la *Loi sur la capitale nationale*.

Examen stratégique de 2009

La CCN a mis en œuvre l'examen stratégique de 2009. Il ne lui reste qu'à mener à bonne fin quelques négociations pour atteindre sa cible d'économies de 5 p. 100 (ou 5,5 millions de dollars) de ses crédits en 2012-2013 et durant les exercices ultérieurs. Parmi les éléments restants, mentionnons le dessaisissement d'actifs ayant une fonction municipale ou servant à concrétiser un objectif provincial au lieu de posséder une fonction d'envergure nationale. On prévoit l'achèvement de ces initiatives d'ici la fin de 2014-2015.

Plan d'action pour la réduction du déficit

La CCN poursuit la mise en œuvre des mesures adoptées dans le contexte du Plan d'action pour la réduction du déficit. Les réductions se chiffrent à 1 million de dollars en 2013-2014 et totaliseront 1,8 million de dollars en 2014-2015 et lors des exercices ultérieurs. La plupart des activités prévues pour la réalisation des économies ont été couronnées de succès. Toutefois, deux projets, à savoir l'automatisation de parcs de stationnement et le dessaisissement d'un terrain, ont été retardés en raison de l'approbation tardive du *Plan d'entreprise* de 2013-2014 à 2017-2018, conséquence du transfert à Patrimoine canadien du mandat relatif aux activités et aux manifestations. Les initiatives ont donc été reportées à 2014-2015. Au cours des exercices ultérieurs, la CCN continuera d'atteindre ses objectifs d'économies en mettant en œuvre des mesures internes d'efficacité, en tirant profit des nouvelles technologies et d'un nouveau matériel et en recourant à l'attrition.

Stratégie corporative de pérennité financière

Afin de voir à une saine gestion financière, la CCN a mis en œuvre la Stratégie corporative de pérennité financière en 2013-2014 et continuera de le faire au cours des futurs exercices. Cette initiative vise à trouver des façons de réduire les coûts et à optimiser les processus et la gestion des actifs de manière à relever les défis financiers. La CCN poursuivra la réévaluation de la Stratégie dans le contexte de son processus de planification stratégique et des ressources. En outre, elle cherchera des options de financement par des partenariats et des commandites.

Mise à jour économique de 2013

Dans la mise à jour économique de novembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé un gel des budgets de fonctionnement 2014-2015 et 2015-2016 des organismes fédéraux. La CCN s'efforce de trouver des solutions pour le financement des augmentations salariales régulières en 2015 et 2016.

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

La Commission de la capitale nationale répartit ses activités en quatre principaux secteurs.

Planification de la capitale

La CCN constitue le principal urbaniste fédéral de la région de la capitale du Canada. À ce titre, elle oriente, coordonne et approuve l'utilisation des terrains fédéraux pour que la capitale ait une importance à l'échelle nationale en qualité de siège du gouvernement, qu'elle inspire la population canadienne et qu'elle mette en valeur la culture et le patrimoine du pays. Parmi les principales activités de la CCN dans ce secteur, mentionnons la réalisation de recherches destinées à l'élaboration de plans à long terme ainsi que la rédaction et la mise en œuvre de ceux-ci; le repérage et la gestion des terrains d'intérêt national; l'approbation de l'utilisation du sol, du design et des transactions relativement à des projets exécutés sur des terrains fédéraux; la facilitation et la coordination, avec des partenaires, des initiatives liées aux enjeux de transport dans la région de la capitale du Canada.

En 2013-2014, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 4,3 millions de dollars, ce qui correspond à 3 p. 100 des coûts de fonctionnement totaux.

Intendance et protection de la capitale

La CCN agit comme intendante d'un portefeuille vaste et diversifié de terrains et d'actifs dans la région de la capitale du Canada. À ce titre, elle aménage, préserve, améliore, entretient et gère ses actifs et ses terrains de manière à ce que la capitale conserve son importance historique et symbolique pour la population canadienne. Parmi les principales activités de la CCN dans ce secteur, mentionnons la gestion de terrains et de parcs dans la région de la capitale, y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et des terrains urbains; la gestion d'actifs matériels, comme des sentiers, des promenades et des biens réels; la gestion des six résidences officielles de la région, ainsi que de lieux patrimoniaux et de monuments commémoratifs.

En 2013-2014, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 70 millions de dollars, ce qui correspond à environ 56 p. 100 des coûts de fonctionnement totaux. Ce secteur a également produit des recettes de 21,3 millions de dollars grâce aux activités de location et à l'octroi de servitudes.

Expérience de la capitale

Jusqu'au 30 septembre 2013, la CCN a été le principal organisme fédéral responsable de la promotion de la région de la capitale du Canada. À ce titre, elle l'a animée et mise en vedette afin de susciter la fierté de la population canadienne envers son pays et la capitale. Parmi les principales activités que réalisait la CCN dans ce secteur, mentionnons l'organisation de manifestations comme la fête du Canada, le soutien à des activités commémoratives nationales, la prestation de services aux visiteurs et l'offre de services d'interprétation dans des lieux patrimoniaux et historiques de la région de la capitale du Canada.

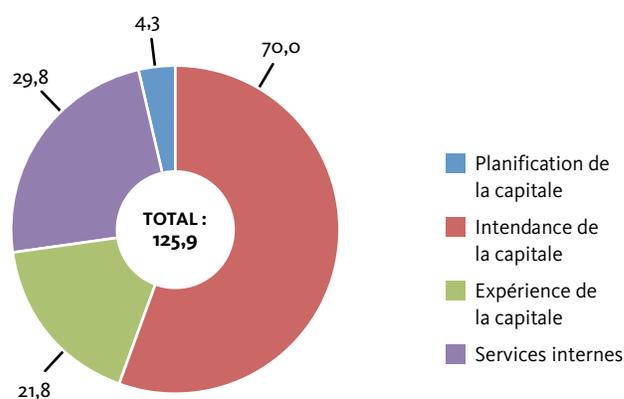
En 2013-2014, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 21,8 millions de dollars, ce qui correspond à 17 p. 100 des coûts de fonctionnement totaux.

Services internes

Les Services internes soutiennent la réalisation des programmes et la gestion des ressources de la CCN dans son entier. Ce secteur d'activité s'intéresse notamment aux finances et à l'approvisionnement, aux ressources humaines, aux services juridiques, à la technologie et à la gestion de l'information ainsi qu'aux affaires publiques.

En 2013-2014, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 29,8 millions de dollars, ce qui correspond à 24 p. 100 des coûts de fonctionnement totaux.

PROPORTION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME, 2013-2014
(en millions de dollars)



PRINCIPAUX MOTEURS DE RENDEMENT

Responsabilité et centre d'intérêt communs

La Commission de la capitale nationale s'efforce de consolider et d'entretenir des alliances avec le public, les intervenants, des partenaires, fédéraux et autres, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales, des commanditaires et des bénévoles, afin de concrétiser un engagement commun, celui de faire de la capitale un lieu de prestige.

Soutien et participation publique

Pour bâtir une capitale de prestige renommée pour ses espaces verts et son patrimoine, la CCN doit voir à instaurer un dialogue constructif avec la population canadienne. Elle s'efforce, en outre, de faire preuve d'ouverture et de transparence. Un climat de confiance est ainsi favorisé, ce qui se traduit par de bonnes relations et des partenariats solidaires entre la CCN et les municipalités, les partenaires, les commanditaires, les résidents et les intervenants de la région.

Innovation, adaptabilité et souplesse

La CCN doit innover pour pouvoir s'adapter et réagir dans un milieu en constante évolution. Ainsi, ses façons de réaliser le travail demeurent efficaces, flexibles et financièrement responsables. La volonté de dialoguer, de collaborer et d'agir comme partenaire à valeur ajoutée est au cœur de l'approche de la CCN à l'égard de l'innovation. Grâce à ses échanges avec le milieu universitaire, les résidents, des professionnels de réputation internationale, les intervenants et les secteurs privé et public, la CCN peut embrasser une perspective plus vaste et être plus ouverte à des projets pleins d'imagination et novateurs qui conviennent à une capitale.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Terrains et actifs de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale possède environ 473 kilomètres carrés de terrains, ce qui représente environ 10 p. 100 de la superficie de la région de la capitale du Canada, des deux côtés de la rivière des Outaouais, en Ontario et au Québec. En outre, elle est propriétaire de près de 20 p. 100 des terrains du cœur de la capitale. Nombre de ces propriétés sont des terrains d'intérêt national qui revêtent une importance symbolique pour la population du pays et qui sont nécessaires à la réalisation des projets à long terme de la CCN pour la région de la capitale du Canada.

À titre de plus grande propriétaire foncière de la région, la CCN est l'intendante d'un portefeuille immobilier diversifié. Parmi ses avoirs importants, mentionnons le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, des corridors de promenade, des ponts inter-provinciaux, 106 kilomètres de promenades, 199 kilomètres de sentiers récréatifs et 563 propriétés louées à des fins résidentielles, agricoles, institutionnelles, récréatives et commerciales. Si l'on combine les portefeuilles de biens loués et de biens non loués, la CCN gère 1 492 propriétés.

Employés

Le personnel de la CCN a pour rôle de façonner, de préserver et de promouvoir la capitale. Son degré d'engagement, de professionnalisme et de savoir-faire est élevé. Ces employés possèdent de vastes connaissances et une expérience appréciable dans une gamme étendue de professions. Parmi eux, on trouve des architectes, des ingénieurs, des professionnels de l'immobilier, des urbanistes, des horticulteurs, des biologistes, des techniciens de l'aménagement des terrains et des jardiniers. Ensemble, ils constituent les gardiens, les penseurs et les défenseurs des intérêts de la région de la capitale.

Partenaires et commanditaires

La CCN compte sur l'appui de partenaires et de commanditaires pour réaliser avec succès nombre de ses programmes, de ses manifestations et de ses activités. Les recettes tirées des commandites en espèces ont totalisé 0,8 million de dollars en 2013-2014. La CCN tire aussi profit de son association avec des commanditaires et des partenaires en ayant accès à leurs ressources et à leur savoir-faire.

Bénévoles

Les bénévoles constituent, eux aussi, un important atout pour la CCN, non seulement pour soutenir la réussite de ses programmes et de ses services, mais aussi pour contribuer à bâtir une région de la capitale d'une valeur exceptionnelle. En 2013-2014, 649 bénévoles ont donné en tout 9 281 heures de leur temps pour des programmes comme la fête du Canada, les vélos-dimanches et des activités au parc de la Gatineau.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

La Commission de la capitale nationale a instauré un cadre de gestion des risques d'entreprise qui officialise son approche dans ce domaine. Le cadre est appliqué à l'échelle de la CCN pour la prise de décisions, la gestion de projets et la planification. La gestion des risques d'entreprise est intégrée dans le cycle de planification et de production de rapports de la CCN par le truchement d'un exercice d'établissement d'un profil qui aide à cerner les principaux risques et les mesures d'atténuation correspondantes pour la période de planification. Les risques majeurs sont suivis de près tout au long de l'exercice, tandis que des rapports trimestriels rendent compte au conseil d'administration des tendances en la matière et de l'efficacité des mesures d'atténuation.

La capacité ainsi que la réputation et l'influence ont constitué les principaux secteurs de risque en 2013-2014.

Capacité

Les risques liés à la capacité ont rapport à l'aptitude de la CCN à disposer d'assez de ressources humaines et financières pour réaliser efficacement son mandat. Afin de les atténuer, la CCN examine de nouvelles façons d'effectuer le travail, met en œuvre la Stratégie corporative de pérennité financière, tire parti du financement du secteur privé, examine les processus de gouvernance et de gestion de projet, et planifie et surveille les ressources humaines.

Réputation et influence

Les risques liés à la réputation et à l'influence ont rapport à l'aptitude de la CCN à améliorer et à entretenir une bonne réputation ainsi qu'à influencer ses partenaires, les intervenants et le public. Entre autres, pour atténuer ces risques, la CCN est une partenaire à valeur ajoutée pour les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et le secteur privé. Elle participe davantage à des partenariats, exerce son influence dans les projets d'aménagement urbain et d'immobilisations, et met en œuvre une stratégie de communication proactive.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

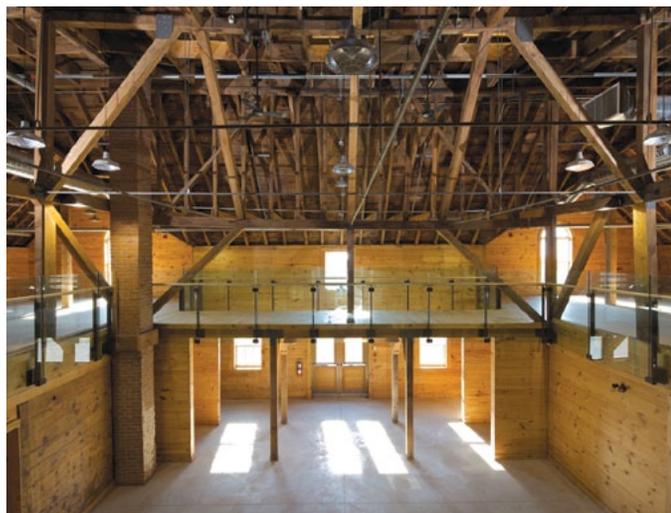
La Commission de la capitale nationale se voue à la promotion des principes de la responsabilité sociale dans tout ce qu'elle accomplit. Cela signifie qu'elle utilise des pratiques respectueuses de l'environnement; qu'elle est une partenaire à valeur ajoutée; qu'elle réalise ses activités avec ouverture et transparence; qu'elle protège le patrimoine de la capitale; qu'elle aménage une capitale d'accès universel; qu'elle favorise une main-d'œuvre diversifiée et sensible aux réalités culturelles; qu'elle promeut un comportement éthique.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA COMPTABILITÉ ET AUX RAPPORTS

Transfert du mandat lié aux activités et aux manifestations

Dans le rapport annuel 2013-2014, toute l'information relative au rendement et aux finances tient compte du transfert, le 30 septembre 2013, du mandat lié aux activités et aux manifestations de la Commission de la capitale nationale à Patrimoine canadien. Elle traite toutefois des travaux de la CCN dans ce domaine pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2013. Les renseignements portent sur l'ensemble de l'exercice lorsqu'il s'agit d'activités qui faisaient partie du programme Expérience de la capitale et qui sont demeurées à la CCN après le 30 septembre, à savoir celles qui sont liées à l'expérience en plein air, aux communications, au marketing et au graphisme.

PRIX OBTENUS EN 2013-2014



Remise en état de la ferme Moore, Wood WORKS! Québec/ Cecobois, Prix d'excellence 2013 (Prix héritage)



Main courante de l'entrée principale de Rideau Hall, Canadian Copper and Brass Development Association, Excellence dans l'utilisation du cuivre en architecture



Abris de la patinoire du canal Rideau, Ville d'Ottawa, prix de l'esthétique urbaine (catégorie « Éléments urbains ») et Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), certificat de mérite (catégorie « Fragments urbains »)

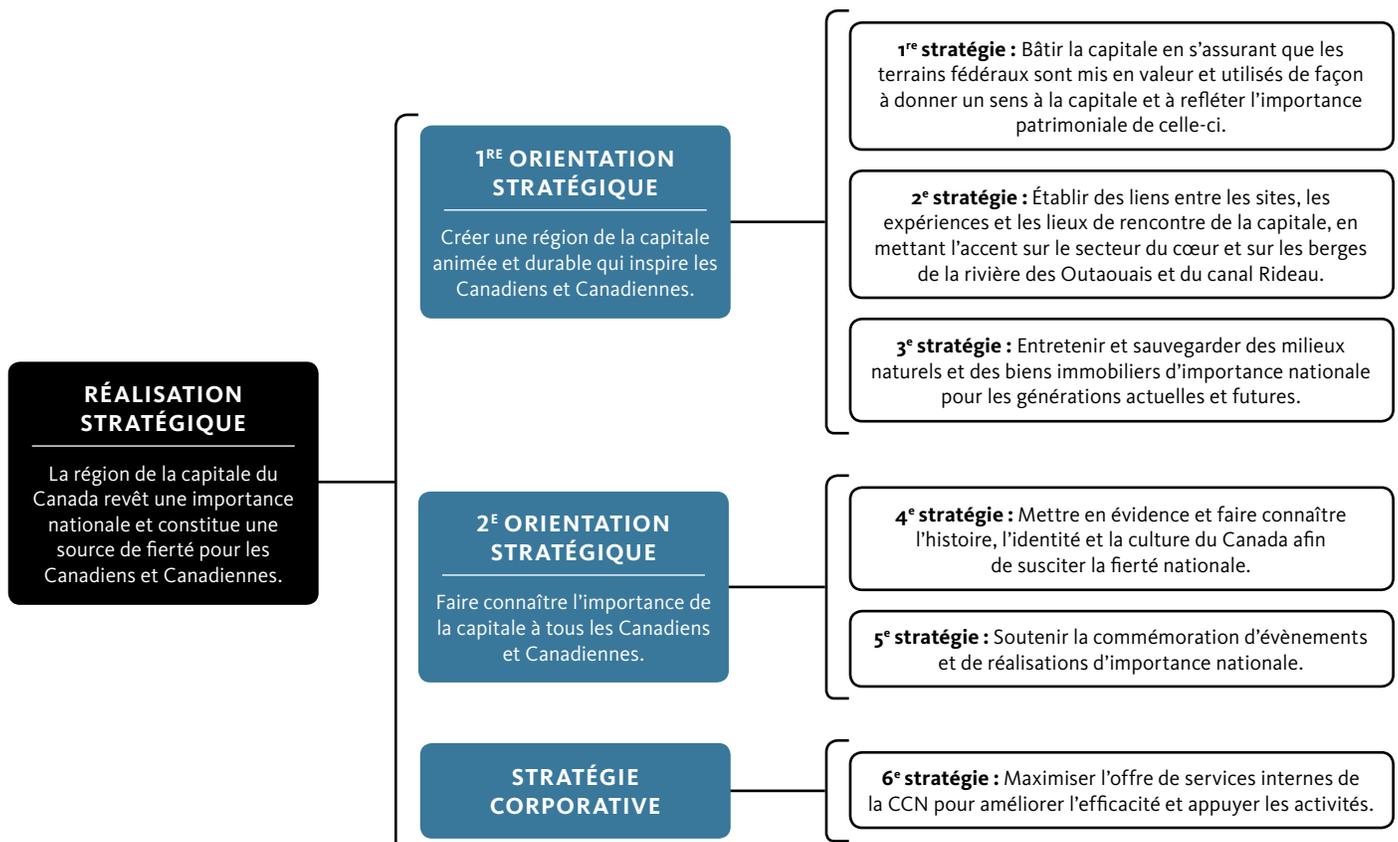


Réfection de la promenade de Rockcliffe, prix Willis Chipman, Ontario Consulting Engineering Awards 2014 (prix reçu par REMISZ Consulting Engineers Ltd. pour le projet réalisé conjointement avec la Commission de la capitale nationale)

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Les orientations stratégiques guident les efforts déployés par la Commission de la capitale nationale pour l'exécution de son mandat et de sa mission ainsi que pour l'atteinte de sa réalisation stratégique. Établies par le conseil d'administration chaque année, elles déterminent l'axe de planification pour le prochain exercice.

Pour chaque orientation stratégique et dans l'ensemble de l'organisme, la CCN s'est employée à concrétiser des stratégies à l'égard desquelles des projets précis et les principaux résultats prévus ont été établis pour la période de référence de l'exercice 2013-2014. Dans le contexte de sa stratégie corporative, la CCN a fixé des objectifs en matière de services internes, afin d'améliorer l'efficacité et d'appuyer les activités.



GUIDE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer les réalisations ou les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles établies dans le *Résumé du Plan d'entreprise* de 2013-2014 à 2017-2018. L'évaluation du rendement se fonde sur les six catégories décrites ci-dessous.

Cote	Code	Définition
En bonne voie de réalisation	BVR	Mention utilisée pour les objectifs à long terme à l'égard desquels d'importants progrès ont été réalisés et lorsqu'il n'y a aucune préoccupation quant à l'atteinte de la cible fixée.
Cible atteinte	CA	Mention utilisée pour les objectifs à court terme lorsque la cible a été dépassée ou atteinte (dans une fourchette de 5 p. 100) pendant la période examinée.
Cible partiellement atteinte	CPA	Mention utilisée pour les objectifs à court terme lorsque la cible a été atteinte dans une proportion oscillant entre 75 et 95 p. 100 pendant la période examinée.
Cible en péril	CP	Mention utilisée pour les objectifs à long terme à l'égard desquels on a décelé des problèmes. Elle renvoie à l'incertitude opérationnelle ou financière entourant une initiative, une décision ou une situation ainsi qu'à son incidence possible sur l'atteinte de la cible établie.
Cible non atteinte	CNA	Mention utilisée pour les objectifs à court terme lorsque la cible établie a été atteinte dans une proportion inférieure à 75 p. 100 pendant la période examinée.
Sans objet	s. o.	Mention utilisée pour des projets lorsqu'on ne peut déterminer l'atteinte de la cible qu'après leur achèvement ou lorsque la cible n'est plus pertinente.

ANALYSE DU RENDEMENT

L'analyse qui suit présente le rendement de la CCN pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. À la fin de l'exercice, la CCN avait atteint, en tout ou en partie, 80 p. 100 des cibles prévues pour 2013-2014, tout en réalisant des progrès substantiels vers l'atteinte de ses objectifs à long terme.

1^{re} orientation stratégique :

Créer une région de la capitale animée et durable qui inspire les Canadiens et Canadiennes.

Pour créer une région de la capitale animée et durable qui inspire les Canadiens et Canadiennes, la CCN a, en 2013-2014, mis en œuvre les stratégies suivantes afin de réaliser les principaux résultats prévus.

1^{re} stratégie : Bâtir la capitale en s'assurant que les terrains fédéraux sont mis en valeur et utilisés de façon à donner un sens à la capitale et à refléter l'importante patrimoniale de celle-ci.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2013-2014 (CIBLE)	2013-2014 (RÉEL)
<i>Plan de la capitale du Canada</i> • Faire approuver le <i>Plan de la capitale du Canada</i> , y compris le plan d'action décennal.	D'ici la fin de 2013-2014	CPA
Plan directeur des terrains urbains de la capitale • Achever le Plan directeur des terrains urbains de la capitale.	D'ici la fin de 2014	BVR
Mise à jour de la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN) • Achever un cadre de projet pour la mise à jour de la MTIN.	D'ici la fin de 2013-2014	CNA
• Terminer la mise à jour de la MTIN.	D'ici la fin de 2014-2015	S. O.
Phase I du train léger sur rail d'Ottawa • Obtenir les approbations, par le conseil d'administration, du design du projet.	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions • Mettre en œuvre tous les changements apportés au processus renouvelé et publier un rapport final sur ces modifications.	D'ici la fin de 2013-2014	CPA
Futures liaisons interprovinciales • Choisir le corridor privilégié et la conception préliminaire, et achever le programme de travaux techniques.	D'ici la fin de 2013-2014	S. O. Projet annulé

Dans le contexte de son rôle en matière d'orientation et de coordination de l'utilisation à long terme des terrains fédéraux de la capitale, la CCN a consulté les intervenants lors de l'élaboration du *Plan de la capitale du Canada*. Le conseil d'administration l'a approuvé en principe à l'été 2013, mais la CCN a reporté l'approbation finale pour harmoniser la version définitive avec son mandat recentré sur l'intendance et la planification par suite de l'annonce faite dans le budget fédéral de 2013. Les consultations publiques sur les politiques générales et les affectations des terrains du Plan directeur des terrains urbains de la capitale se sont tenues au printemps 2014. Une centaine de personnes ont pris part aux ateliers organisés en soirée, tandis que les consultations en ligne ont attiré plus de 600 participants. Par ailleurs, une politique révisée sur les promenades a été élaborée à titre de volet du Plan directeur des terrains urbains de la capitale. Elle sera terminée au début de 2014-2015. L'élaboration du cadre de projet relatif à la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN) a débuté en 2013-2014. L'achèvement du projet a été reporté dans l'attente de la mise au point définitive d'autres plans directeurs qui sont prioritaires.

Fidèle à son engagement à faire en sorte que les terrains fédéraux soient utilisés à leur plein potentiel, la CCN a accompli des progrès dans la mise en œuvre de son processus renouvelé d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions. En tout, 189 approbations ont été accordées

en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 35 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Parmi les initiatives concernées, mentionnons la Ligne de la Confédération de la phase I du projet de train léger sur rail dirigé par la Ville d'Ottawa (diverses approbations), le nouveau siège social du Centre de la sécurité des communications Canada (approbation du design), des monuments commémoratifs (approbation du design) et le projet de revitalisation du Centre Rideau (approbation du design et de l'utilisation du sol).

Le 17 juin 2013, le ministère des Transports de l'Ontario a annoncé qu'il n'appuierait pas la construction d'un pont à l'emplacement proposé, celui de l'île Kettle. La CCN et le ministère des Transports du Québec ont ensuite établi que l'étude ne serait pas achevée, car elle exigeait la participation des trois partenaires. Étant donné ces circonstances, il a été décidé de ne plus poursuivre les travaux techniques, mais plutôt de se servir de ceux réalisés jusqu'alors pour l'aménagement de la région de la capitale du Canada.

2^e stratégie : Établir des liens entre les sites, les expériences et les lieux de rencontre de la capitale, en mettant l'accent sur le secteur du cœur et sur les berges de la rivière des Outaouais et du canal Rideau.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2013-2014 (CIBLE)	2013-2014 (RÉEL)
Programme de vélos en libre-service <ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à optimiser le programme de vélos en libre-service en prévision de son transfert aux partenaires ou au secteur privé immédiatement après la saison 2015, au plus tard. 	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Projets pilotes pour animer les berges du canal Rideau <ul style="list-style-type: none"> Continuer de soutenir quatre projets pilotes du secteur privé lancés en 2012-2013 et faciliter la réalisation d'un projet supplémentaire. 	D'ici la fin de 2013-2014	CPA
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les résultats du projet pilote triennal. 	D'ici la fin de 2014-2015	S. O.

À l'appui des initiatives en faveur du cyclisme et des transports non motorisés dans la région de la capitale du Canada, la CCN a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires municipaux et du secteur privé afin d'optimiser le programme de vélos en libre-service en 2013-2014. Par suite de la publication d'une déclaration d'intérêt à l'automne 2013, des négociations ont été engagées avec des promoteurs potentiels. En fin de compte, la CCN a transféré ses 25 stations BIXI et ses 250 vélos à Cycle Hop LLC au printemps 2014, soit plus d'un an avant l'échéance prévue.

La CCN a continué de collaborer avec ses partenaires des secteurs public et privé pour améliorer les lieux de rencontre situés dans le cœur de la capitale et le long des berges de la rivière des Outaouais et du canal Rideau et pour y favoriser l'accès public. L'exercice 2013-2014 a été la deuxième année de quatre projets pilotes réalisés dans le contexte de l'Initiative des berges du canal Rideau. Un projet pilote supplémentaire n'a pas été lancé comme prévu à l'été 2013, mais 8 Locks' Flat a poursuivi ses activités avec succès durant l'automne et l'hiver 2013-2014. Les berges de la région de la capitale du Canada ont continué d'être animées par divers festivals et activités organisés le long du canal Rideau. À titre de préparatif pour la saison estivale de 2014, la CCN a lancé l'Initiative pour la création d'espaces publics animés sur les berges de la rivière des Outaouais. Elle a reçu plus de 40 propositions qui sont en cours d'évaluation. À la fin de l'Initiative des berges du canal Rideau à l'automne 2014, la CCN examinera les résultats et procédera à une évaluation publique.

Il y a eu en tout 58 jours de patinage durant la 44^e saison de patinage sur le canal Rideau, brisant ainsi le record de la saison 2008-2009. La patinoire a enregistré environ 1,2 million de visites au cours de l'exercice, ce qui représente une augmentation de 2 000 visites par jour par rapport à 2012-2013.

3^e stratégie : Entretenir et sauvegarder des milieux naturels et des biens immobiliers d'importance nationale pour les générations actuelles et futures.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2013-2014 (CIBLE)	2013-2014 (RÉEL)
Programme pluriannuel des immobilisations <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre 90 p. 100 de la cible fixée pour l'exercice au chapitre des projets lancés, de ceux qui ont fait l'objet de travaux et de ceux qui ont été achevés. • Atteindre la cible annuelle fixée pour les dépenses en immobilisations, à savoir au moins 90 p. 100 des budgets prévus. 	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Projet de réfection du boulevard de la Confédération <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la Ville d'Ottawa pour mener à bien les améliorations à la promenade Sussex (entre la rue St. Patrick et l'avenue King Edward). 	D'ici la fin de 2014-2015	BVR
Réfection de la pointe Nepean <ul style="list-style-type: none"> • Amorcer la réfection de la pointe Nepean. 	D'ici la fin de 2013-2014	CNA
Gestion du portefeuille de biens immobiliers <ul style="list-style-type: none"> • Terminer tous les plans de gestion des actifs. 	D'ici la fin de 2014-2015	BVR
<ul style="list-style-type: none"> • Achever un examen des terrains et des biens immobiliers, afin de déterminer ceux qui sont susceptibles de faire l'objet d'une utilisation de plus grande valeur. 	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Agriculture durable <ul style="list-style-type: none"> • Terminer un cadre de planification de l'agriculture durable. 	D'ici la fin de 2014-2015	BVR

Pour garantir la préservation et la sauvegarde de ses biens par l'entremise de projets de réfection liés au cycle de vie, la CCN a optimisé son plan pluriannuel des immobilisations en 2013-2014. À cet effet, elle a engagé des dépenses en immobilisations de 24,8 millions de dollars, ce qui représente 90 p. 100 des dépenses annuelles prévues. Les phases de conception et d'élaboration du projet de réfection de la pointe Nepean ont progressé en 2013-2014. La date d'achèvement de l'initiative a été reportée à 2014-2015 afin de donner assez de temps pour organiser d'importantes consultations publiques avec les principaux intervenants et la collectivité avoisinante avant d'établir la version définitive des plans de l'emplacement. Le conseil d'administration de la CCN a accordé l'approbation de l'utilisation du sol et du design à l'hiver 2014 ainsi que celle de la délégation, à la CCN, du pouvoir de signature et de partage des coûts à l'appui des améliorations qui seront apportées à la promenade Sussex, entre la rue St. Patrick et l'avenue King Edward, dans le cadre du projet de réfection du boulevard de la Confédération mis en œuvre par la Ville d'Ottawa.

La CCN veut faire des investissements plus ciblés dans ses propriétés louées. Pour ce faire, elle a inspecté tous ses actifs, se préparant ainsi à mettre en œuvre les plans de gestion correspondants en 2014-2015. Dans le cadre de ses travaux de planification de l'agriculture durable, elle a lancé un appel de candidatures pour des baux agricoles à l'automne 2013. Deux baux ont été signés, tandis qu'une ébauche de plan de développement agricole a été rédigée avant l'élaboration d'un cadre global d'agriculture durable en 2014-2015.

3^e stratégie : Entretien et sauvegarder des milieux naturels et des biens immobiliers d'importance nationale pour les générations actuelles et futures.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2013-2014 (CIBLE)	2013-2014 (RÉEL)
Décontamination des plaines LeBreton <ul style="list-style-type: none"> Terminer les travaux de décontamination de la propriété qui se situe au nord de l'aqueduc à ciel ouvert et à l'ouest de la rue Booth et qui ne fait pas partie de la MTIN. 	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Utilisation des biens naturels <ul style="list-style-type: none"> Terminer l'examen des lignes directrices actuelles qui régissent l'utilisation des terrains afin de garantir le maintien de l'intégrité des terrains urbains lorsqu'ils servent à la tenue de festivals et d'autres activités. 	D'ici la fin de 2013-2014	CNA
Intendance des terrains de la CCN <ul style="list-style-type: none"> Établir l'état des écosystèmes et des habitats de grande valeur et les pressions qu'ils subissent afin d'établir les mesures de gestion prioritaires qui s'imposent. 	D'ici la fin de 2013-2014	CA
<ul style="list-style-type: none"> Lancer les initiatives de restauration et de protection des écosystèmes et des habitats de grande valeur qui se trouvent sur les terrains de la CCN qui sont touchés. 	D'ici la fin de 2017-2018	BVR
Parc de la Gatineau <ul style="list-style-type: none"> Maximiser les revenus produits par les activités de plein air offertes au parc de la Gatineau, l'objectif étant de 1,9 million de dollars de recettes brutes. Faire participer les bénévoles et la communauté des usagers à la gestion et à la remise en état des sentiers. 	D'ici la fin de 2013-2014	CA Production de 2,1 millions de dollars de recettes brutes

En qualité d'intendante de la capitale, la CCN a continué d'accorder la priorité à la protection et à la conservation de l'environnement en 2013-2014. À l'hiver 2013, elle a achevé tous les travaux de décontamination des plaines LeBreton, atteignant ainsi l'un de ses objectifs en matière d'évaluation et d'assainissement en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. L'examen d'options provisoires pour l'amélioration de l'attrait visuel du lieu décontaminé et de son accès public se poursuivra en 2014-2015. On a reporté au début de ce même exercice l'étude des lignes directrices d'utilisation du sol actuelles afin de garantir le maintien de l'intégrité des terrains urbains lorsqu'ils servent à la tenue de festivals et d'autres activités.

Pour respecter les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012), la CCN a élaboré et mis en œuvre une approche provisoire axée sur le risque. Elle a mis au point un processus rationalisé pour les réparations mineures et les projets d'entretien courant effectués sur ses terrains. Par ailleurs, la CCN examine ses politiques et ses marches à suivre afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la LCEE 2012 et aux directives de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. En 2013-2014, aucun projet n'a nécessité de décision du gouverneur en conseil; il n'y a donc eu aucun renvoi.

En 2013-2014, la CCN a continué de protéger les écosystèmes, les corridors écologiques et les habitats naturels de grande valeur de la région de la capitale du Canada. Un plan d'action quinquennal a été élaboré afin de déterminer l'état des écosystèmes et les pressions exercées sur eux. Les options d'intégration seront examinées davantage au début de 2014-2015. La restauration du ruisseau Stillwater a été achevée dans la Ceinture de verdure. Par ailleurs, des initiatives de protection ont été lancées le long de tronçons du ruisseau Watts, tandis que deux sites d'escalade de rocher ont été restaurés avec succès en 2013-2014 sur l'escarpement d'Eardley, dans le parc de la Gatineau. Enfin, la CCN a entretenu et remis en état des sentiers du parc de la Gatineau au cours de l'exercice et, à cet égard, a bénéficié de l'aide de groupes d'intervenants, de bénévoles et de la communauté des usagers dans ses travaux.

La CCN a encouragé l'utilisation de ses biens naturels, tout en assumant un rôle actif dans leur conservation écologique. Au parc de la Gatineau, les excellentes conditions météorologiques hivernales ont engendré une hausse des ventes de laissez-passer saisonniers. Plus de 6 400 ont été vendus durant l'année, ce qui représente une augmentation d'environ 9,5 p. 100 par rapport à l'année précédente.

3^e stratégie : Entretien et sauvegarder des milieux naturels et des biens immobiliers d'importance nationale pour les générations actuelles et futures.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2013-2014 (CIBLE)	2013-2014 (RÉEL)
Résidences officielles	D'ici la fin de 2013-2014	CA
<ul style="list-style-type: none"> Achever la phase 2 des travaux de stabilisation de l'escarpement du 24, promenade Sussex. 	D'ici la fin de 2013-2014	CA
<ul style="list-style-type: none"> Achever les travaux de stabilisation du chalet du préposé à l'entretien de la résidence du lac Mousseau. 	D'ici la fin de 2013-2014	CPA
<ul style="list-style-type: none"> Terminer la réfection de la maison du corps de garde à Rideau Hall. 	D'ici la fin de 2013-2014	CNA
<ul style="list-style-type: none"> Achever le plan de réfection de la zone de travail de Rideau Hall. 	D'ici la fin de 2013-2014	CNA
<ul style="list-style-type: none"> Remettre en état/établir une zone de travail à Rideau Hall. 	D'ici la fin de 2017-2018	s. o.

À titre d'intendante et de gardienne des six résidences officielles de la région de la capitale du Canada, la CCN a continué, en 2013-2014, d'entretenir ces importants biens patrimoniaux et d'en améliorer la salubrité et la sécurité. Les travaux de stabilisation effectués au 24, promenade Sussex et au chalet du préposé à l'entretien de la résidence du lac Mousseau ont été achevés plus tôt que prévu et dans le respect des budgets préétablis. Par ailleurs, un examen de la portée du projet de réfection de la maison du corps de garde à Rideau Hall a été réalisé dans le but de respecter les exigences en matière de santé et de sécurité. Parmi les interventions restantes dont l'achèvement est prévu à l'été 2014, mentionnons les travaux à l'extérieur du local des installations mécaniques et l'aménagement paysager. Bien que d'importants progrès aient été accomplis en 2013-2014 sur le plan de la réfection de la zone de travail de Rideau Hall, la fin du projet a été reportée à 2014-2015.

2^e orientation stratégique :

Faire connaître l'importance de la capitale à tous les Canadiens et Canadiennes⁵.

Pour faire connaître l'importance de la capitale à tous les Canadiens et Canadiennes, la CCN a, en 2013-2014, mis en œuvre les stratégies suivantes afin de réaliser les principaux résultats prévus.

4^e stratégie : Mettre en évidence et faire connaître l'histoire, l'identité et la culture du Canada afin de susciter la fierté nationale.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2013-2014 (CIBLE)	2013-2014 (RÉEL)
Fête du Canada de 2013 • Souligner la commémoration nationale du centenaire de l'Expédition canadienne dans l'Arctique.	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Services aux visiteurs • Élargir la portée des services d'interprétation et des échanges avec les visiteurs.	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Promenade du canal Rideau • Lancer le volet multimédia du projet de promenade du canal Rideau.	D'ici la fin de 2013-2014	S. O. Transféré à Patrimoine canadien
Manifestations vedettes • Accroître la participation des institutions culturelles fédérales et maximiser les partenariats conclus avec le secteur privé pour les manifestations vedettes.	D'ici la fin de 2013-2014	S. O. Transféré à Patrimoine canadien
• Élaborer, pour les principaux programmes de la CCN, des concepts qui seront présentés lors des activités nationales de commémoration du 150 ^e anniversaire de la Confédération.	D'ici la fin de 2013-2014	S. O. Transféré à Patrimoine canadien
Initiative « capitale virtuelle » • Lancer le site Web et l'application mobile consacrés à l'exposition sur la capitale virtuelle.	D'ici la fin de 2013-2014	S. O. Transféré à Patrimoine canadien

Le 1^{er} juillet 2013, la CCN a, pour la dernière fois, organisé les célébrations de la fête du Canada. Elle a alors commémoré le centenaire de l'Expédition canadienne dans l'Arctique, le tricentenaire de la forteresse de Louisbourg et le 400^e anniversaire du passage de Champlain dans la région, entre autres. En septembre 2013, en collaboration avec l'ambassade de France à Ottawa, la CCN a présenté *Plain-Chant*, installation lumineuse, sonore et interactive à la pointe Nepean, afin de souligner le 400^e anniversaire du passage de Champlain dans la région.

Mosaïka : Le Canada raconté par son peuple, spectacle son et lumière de la CCN, a terminé sa quatrième année sur la colline du Parlement en septembre 2013. Pour cette saison, le contenu a été largement actualisé, on a enrichi la trame sonore et le spectacle dans son ensemble a gagné en rythme. Le nombre total de spectateurs a été d'environ 233 400.

Au printemps et à l'été 2013, des agents d'information itinérants de la CCN équipés d'iPad ont été postés à des lieux commémoratifs pour offrir des services d'interprétation personnalisés. Cette initiative a le plus contribué à la hausse du nombre de contacts avec les visiteurs (86 p. 100) par rapport à l'année précédente. Planifié en partenariat avec des intervenants fédéraux et municipaux, le projet de promenade du canal Rideau a subi des retards au début de 2013-2014. Son lancement a été reporté en 2014-2015 et sa réalisation se fera alors sous la direction de Parcs Canada.

5. Le mandat de la Commission de la capitale nationale qui consistait à organiser, à parrainer ou à promouvoir des activités publiques dans la région de la capitale nationale a été transféré à Patrimoine canadien le 30 septembre 2013. La CCN a réalisé des activités dans ces domaines du 1^{er} avril au 30 septembre 2013.

5^e stratégie : Soutenir la commémoration d'évènements et de réalisations d'importance nationale.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2013-2014 (CIBLE)	2013-2014 (RÉEL)
Monument commémoratif aux victimes du communisme • Obtenir l'approbation de l'utilisation du sol pour l'emplacement du Monument commémoratif aux victimes du communisme.	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Monument commémoratif de la guerre de 1812 • Terminer la phase de conception et d'élaboration du projet.	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Monument national de l'Holocauste • Soutenir la phase de planification et de conception du projet.	D'ici la fin de 2013-2014	CA
75 ^e anniversaire du parc de la Gatineau • Achèver le renouvellement de l'expérience proposée aux visiteurs au domaine Mackenzie-King et le programme public.	D'ici la fin de 2013-2014	CA

Pour aider à mettre en valeur et à faire connaître l'histoire du Canada, la CCN a continué de soutenir d'importantes activités commémoratives nationales dirigées par le gouvernement. En 2013-2014, on a mis la dernière main aux lignes directrices de design pour le Monument aux victimes du communisme. On a également approuvé le design du Monument commémoratif de la guerre de 1812 et du Monument national de l'Holocauste, dont on prévoit commencer la construction en 2014-2015.

Les célébrations du 75^e anniversaire du parc de la Gatineau et le renouvellement du domaine Mackenzie-King ont été lancés avec succès en 2013-2014. Parmi les importantes réalisations qui ont précédé l'anniversaire du Parc, mentionnons la réfection et la réouverture de trois bâtiments, l'installation de panneaux d'interprétation et l'exécution d'un projet arboricole au domaine Mackenzie-King. En 2014-2015, la CCN achèvera l'installation des éléments d'interprétation et apportera d'autres améliorations à l'aménagement paysager et à l'accessibilité universelle.

Stratégie corporative

6^e stratégie : Maximiser l'offre de services internes de la CCN afin d'améliorer l'efficacité et de soutenir les activités.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2013-2014 (CIBLE)	2013-2014 (RÉEL)
Gains d'efficacité et économies pour les services internes • Mettre en œuvre la Stratégie corporative de pérennité financière.	D'ici la fin de 2013-2014	CA
Conformité à la Politique sur la sécurité du gouvernement • Terminer les travaux et se conformer à la Politique sur la sécurité du gouvernement.	D'ici la fin de 2013-2014	CA Conforme à 95 p. 100
Stratégie et plan concernant les locaux • Définir des options et mettre au point une stratégie destinée à répondre aux besoins à long terme de la CCN en matière de locaux pour son siège social et ses bureaux satellites.	D'ici la fin de 2013-2014	CNA
• Commencer la mise en œuvre de la stratégie destinée à répondre aux besoins à long terme de la CCN en matière de locaux.	D'ici la fin de 2014-2015	S. O.
Examen du cadre de gouvernance • Terminer l'examen du cadre de gouvernance de la CCN et faire des recommandations au conseil d'administration.	D'ici la fin de 2013-2014	CPA
Cadre de mesure du rendement • Mettre en œuvre un cadre de mesure du rendement pour tous les secteurs de programme.	D'ici la fin de 2014-2015	S. O.

Afin de garantir une saine gestion financière, la CCN a instauré la Stratégie corporative de pérennité financière. Elle a atteint environ 96 p. 100 des cibles fixées pour 2013-2014 au chapitre des économies. Elle a reporté la définition des options relatives à sa stratégie et à son plan concernant les locaux. Elle les examinera davantage en 2014-2015.

Par ailleurs, la CCN a adopté une stratégie de gestion des risques qui constitue un volet de son plan d'action visant à respecter les exigences de la Politique sur la sécurité du gouvernement. Elle a atteint la conformité sur le fond avec celle-ci (95 p. 100) en 2013-2014. Parmi les exceptions restantes, mentionnons la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à la sécurité et l'amélioration constantes des systèmes.

Dans le contexte de l'initiative d'examen du cadre de gouvernance de la CCN, le conseil d'administration a approuvé les règlements administratifs révisés et les changements à la politique sur la délégation des pouvoirs de signature. Un examen des processus de gestion de projet de la CCN a été réalisé. La mise en œuvre de ses résultats aura lieu en 2014-2015.

Afin d'améliorer la production de rapports et la reddition de comptes et de favoriser la prise de décisions éclairées, la CCN a répertorié des indicateurs de rendement potentiels en vue d'élaborer un cadre de mesure du rendement pour l'ensemble de l'organisme. Conséquence du transfert d'une partie du mandat à Patrimoine canadien, les travaux sur le cadre ont été reportés, mais ils devraient reprendre en 2014-2015.

TABLEAU 1 — CRÉDITS PARLEMENTAIRES, DE 2012-2013 À 2015-2016

(en milliers de dollars)

	RÉELS			PROJECTIONS	
	2012-2013	2013-2014	Écart	2014-2015	2015-2016
Exploitation	92 331	78 511	(13 820)	64 737	64 342
Exploitation - supplémentaires	(10 755)	(321)	10 434	-	-
Total partiel	81 576	78 190	(3 386)	64 737	64 342
Immobilisations corporelles	32 540	37 947	5 407	23 630	25 630
Immobilisations corporelles - supplémentaires	(5 282)	(9 976)	(4 694)	-	-
Total partiel	27 258	27 971	713	23 630	25 630
Total des crédits	108 834	106 161	(2 673)	88 367	89 972

RENDEMENT FINANCIER

Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2013 que le mandat de la CCN qui consistait à promouvoir la région de la capitale nationale serait transféré à Patrimoine canadien. Réalisé le 30 septembre 2013, ce transfert a essentiellement touché les activités du programme Expérience de la capitale, les crédits de la CCN ainsi que les recettes et les sommes récupérées de la commandite.

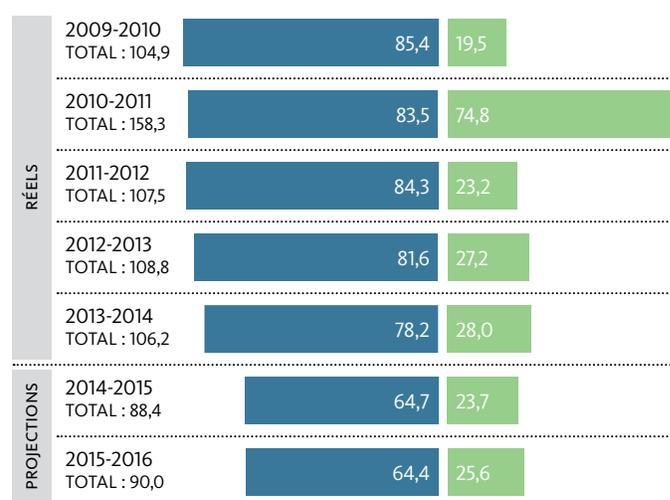
Crédits parlementaires

En 2013-2014, la CCN a reçu 106,2 millions de dollars en crédits parlementaires pour ses dépenses d'exploitation et en immobilisations. Cette somme représente une diminution de 2,6 millions de dollars par rapport aux crédits obtenus pour l'exercice 2012-2013, qui totalisaient 108,8 millions (voir le diagramme 1 et le tableau 1). La baisse s'explique surtout par le transfert d'activités à Patrimoine canadien au milieu de l'exercice (6,6 millions de dollars de fonds d'exploitation et 0,9 million de fonds d'immobilisations) et des crédits uniques reçus en 2012-2013 pour le réaménagement du Jardin des provinces et des territoires (0,5 million de dollars). Ces diminutions ont été partiellement compensées par une hausse du financement accordé pour les indemnités de départ à la suite de la nouvelle convention collective (4,1 millions de dollars) et le programme des résidences officielles (1,5 million).

On s'attend à ce que les crédits totaux baissent de 17,8 millions de dollars pour atteindre 88,4 millions de dollars en 2014-2015. Voici les principales raisons de cette diminution : la réduction du financement découlant du transfert d'activités à Patrimoine canadien et son incidence sur un exercice complet (6,7 millions de dollars), des fonds non renouvelables reçus en 2013-2014 du fait d'une hausse des avantages sociaux des employés (surtout des indemnités de départ : 6,0 millions), une baisse du financement du programme des résidences officielles (2,4 millions) et l'obtention d'un financement moindre au titre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (2,5 millions).

DIAGRAMME 1 – CRÉDITS PARLEMENTAIRES, DE 2009-2010 À 2015-2016

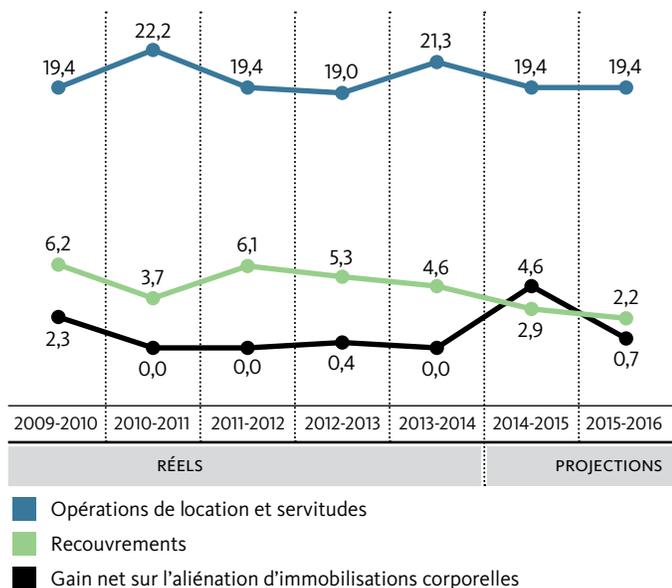
(en millions de dollars)



■ Crédits pour les charges d'exploitation
■ Crédits pour les immobilisations corporelles

DIAGRAMME 2 — PRINCIPALES SOURCES DES PRODUITS D'EXPLOITATION, DE 2009-2010 À 2015-2016

(en millions de dollars)



Produits d'exploitation

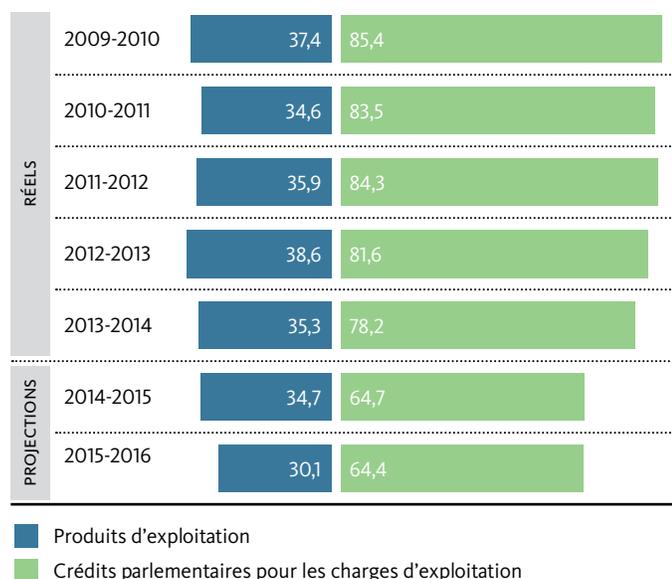
Comme l'indique la note 17 des états financiers, la CCN a généré des produits d'exploitation de 35,3 millions de dollars en 2013-2014, ce qui constitue une baisse de 3,3 millions par rapport à 2012-2013 (38,6 millions de dollars). La fluctuation est surtout attribuable au transfert du Monument aux pompiers canadiens en 2012-2013 (produits non monétaires de 4,0 millions de dollars) ainsi qu'à une réduction des commandites monétaires et des recouvrements (0,7 million et 0,6 million, respectivement), qui sont partiellement compensés par une hausse des produits découlant des activités de location et de l'octroi de servitudes (2,3 millions de dollars).

Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de produits d'exploitation en 2013-2014, soit 60 p. 100 du total (par rapport à 50 p. 100 en 2012-2013), en excluant le gain net réalisé sur la cession d'immobilisations corporelles (voir le diagramme 2). L'écart résulte essentiellement des produits non monétaires inscrits en 2012-2013 pour le Monument aux pompiers canadiens. Toutes les sources de produits d'exploitation devraient demeurer relativement stables au cours des prochains exercices, sauf pour ce qui est des recouvrements et autres revenus — qui dépendent des partenariats et des dons —, ainsi que des variations du gain net sur la cession d'immobilisations corporelles.

Le financement total des activités d'exploitation (crédits et produits d'exploitation) en 2013-2014 a été inférieur à celui de 2012-2013 (voir le diagramme 3), en raison d'une baisse des crédits et des produits, comme il a été indiqué précédemment.

DIAGRAMME 3 — FINANCEMENT D'EXPLOITATION TOTAL, DE 2009-2010 À 2015-2016

(en millions de dollars)



Charges d'exploitation

Comme le montre plus en détail par article la note 10 des états financiers (voir le diagramme 4), les charges d'exploitation totales de la CCN ont diminué de 13 p. 100 par rapport à l'exercice précédent (de 143,9 millions de dollars à 125,9 millions). Cette baisse de 18,0 millions de dollars s'explique en partie par une réduction au titre des salaires et des avantages sociaux (8,9 millions), dont 4,0 millions de dollars correspondant aux ressources transférées à Patrimoine canadien. À cela s'ajoutent un ajustement net de 2,4 millions de dollars à la provision pour les indemnités de départ et des baisses de coûts consécutives à la mise en œuvre de la Stratégie corporative de pérennité financière (1,4 million de dollars). Parmi les autres réductions, mentionnons celle des dépenses par suite du transfert du Monument aux pompiers canadiens en 2012-2013 (4,0 millions de dollars); un amortissement moindre des immobilisations corporelles, attribuable surtout à un changement de politique qui a prolongé la vie utile d'édifices et de ponts (3,7 millions de dollars); le transfert d'activités à Patrimoine canadien (2,6 millions); le tout étant partiellement compensé par une hausse des coûts de location du siège social en 2013-2014 (0,9 million).

Au cours des prochaines années, la CCN subira des pressions financières accrues en ce qui a trait aux charges pour les locaux

du siège social et au renouvellement des contrats d'entretien des propriétés, car chacun de ces secteurs de dépenses comprend des contrats assortis de clauses d'indexation à l'inflation. Les coûts de gestion immobilière et de gestion du cycle de vie, y compris pour le matériel et la main-d'œuvre, augmenteront également. La CCN poursuit la mise en œuvre de mesures destinées à faire face à l'ampleur des réductions consécutives à l'examen stratégique de 2009. En outre, elle contribue au Plan d'action pour la réduction du déficit (1,0 million de dollars en 2013-2014, pour atteindre 1,8 million en 2014-2015 et lors des exercices ultérieurs). En réaction aux mesures de limitation des coûts imposées à l'échelle du gouvernement et annoncées dans le budget de 2010, l'organisme a ciblé d'autres façons de faire des économies d'exploitation dans le cadre de la Stratégie corporative de pérennité financière, afin de financer les hausses de salaires et d'avantages sociaux des employés en 2011, 2012 et 2013. Au cours de l'horizon de planification, cette stratégie quinquennale s'attaque également aux pressions financières découlant du renouvellement des contrats de gestion et d'entretien de propriétés, tout en répondant aux besoins de réinvestissement dans le portefeuille locatif. La CCN examine des options destinées à faire face aux pressions financières liées à la hausse des coûts des locaux. Elle continuera de faire son possible pour réaliser des économies internes par suite du gel budgétaire annoncé dans la mise à jour économique du gouvernement de novembre 2013, afin de financer les hausses salariales en 2015 et 2016.

Dépenses en immobilisations

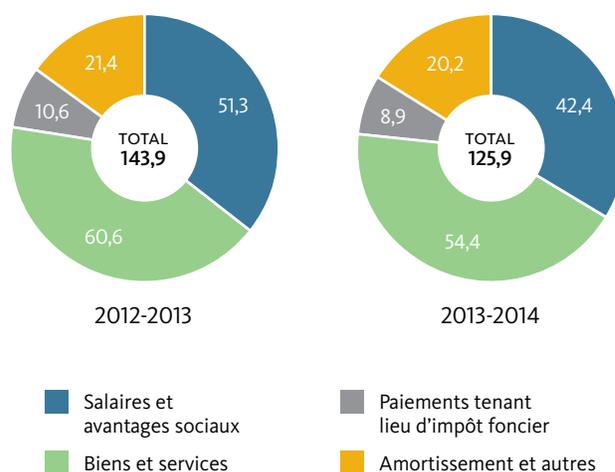
En 2013-2014, des investissements en immobilisations de 29,4 millions de dollars ont été réalisés, comparativement à 35,6 millions en 2012-2013. Ils ont diminué dans toutes les catégories, à l'exception de l'acquisition de biens réels (augmentation de 0,7 million de dollars) et des travaux de réaménagement des plaines LeBreton (hausse de 0,2 million). Les secteurs qui ont connu les baisses les plus importantes en 2013-2014 sont les projets relatifs aux terrains urbains (2,9 millions de dollars) et la réfection des résidences officielles (1,5 million de dollars).

Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente les comparaisons suivantes en ce qui a trait aux résultats d'exploitation : pour 2013-2014, les résultats réels comparés aux prévisions d'exploitation figurant dans le *Résumé du Plan d'entreprise* de 2013-2014 à 2017-2018; une comparaison semblable pour 2012-2013, en fonction du *Résumé du Plan d'entreprise* de 2012-2013 à 2016-2017. La présentation des prévisions et des résultats réels a été modifiée pour rendre compte séparément d'activités abandonnées. Le tableau contient aussi les prévisions des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015, qui seront présentées dans le *Résumé du Plan d'entreprise* de 2014-2015 à 2018-2019.

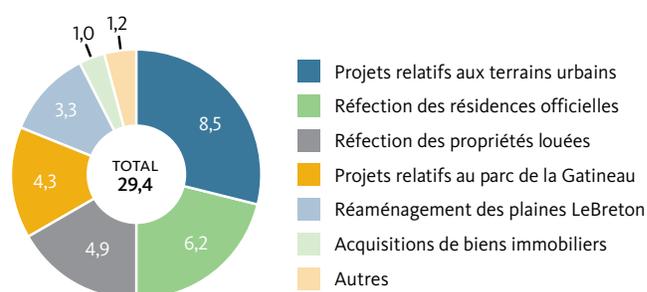
En 2013-2014, la CCN a dépassé de 3,3 millions de dollars ses prévisions budgétaires en matière de revenus, et ce, principalement en raison de produits supérieurs aux prévisions au titre des opérations de location et des servitudes (1,9 million de dollars)

DIAGRAMME 4 — VENTILATION DES CHARGES PAR OBJET (y compris les activités transférées)
(en millions de dollars)



DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE LA CCN POUR 2013-2014

(en millions de dollars)



et d'une hausse des frais d'accès aux usagers et des autres revenus (0,8 million de dollars et 0,7 million, respectivement). Pour ce qui est des autres sources de revenus, les augmentations ont été compensées par des diminutions équivalentes.

Les charges d'exploitation réelles ont été inférieures de 9,2 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, surtout en raison du retard des travaux de la rue Jacques-Cartier que gère la Ville de Gatineau (10,0 millions de dollars) et de la radiation de la provision pour prestations de cessation d'emploi (5,3 millions de dollars). Cette diminution a été partiellement compensée par des indemnités de départ versées tout au long de l'exercice (5,4 millions de dollars) et la perte consécutive au transfert d'activités à Patrimoine canadien (1,0 million de dollars).

TABLEAU 2 — ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

pour les exercices se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2015		2014		2013		
	Budget	Budget (redressé)	Réel	Écart	Budget (redressé)	Réel	Écart
Revenus							
Opérations de location et servitudes	19 427	19 427	21 281	1 854	19 085	18 988	(97)
Intérêts	2 717	2 665	2 371	(294)	2 120	2 464	344
Gain net sur la cession d'immobilisations corporelles	4 620	700	–	(700)	1 400	433	(967)
Commanditaires							
Commandites monétaires	–	15	236	221	–	193	193
Commandites en biens et services	–	–	–	–	66	–	(66)
Sous-location du siège social	2 022	2 022	2 338	316	2 024	2 104	80
Frais d'accès aux usagers	1 900	1 900	2 728	828	1 310	2 462	1 152
Recouvrements	2 918	1 918	2 291	373	2 076	2 300	224
Autres revenus	1 086	415	1 073	658	629	5 070	4 441
	34 690	29 062	32 318	3 256	28 710	34 014	5 304
Charges							
Planification de la capitale	3 530	4 799	4 335	464	6 227	4 861	1 366
Intendance et protection de la capitale	90 781	78 655	69 982	8 673	81 639	73 162	8 477
Expérience de la capitale	–	12 543	11 663	880	11 530	16 880	(5 350)
Services internes	30 797	28 449	29 271	(822)	29 266	29 804	(538)
	125 108	124 446	115 251	9 195	128 662	124 707	3 955
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(90 418)	(95 384)	(82 933)	12 451	(99 952)	(90 693)	9 259
Financement du gouvernement du Canada							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	64 737	65 795	71 839	6 044	78 395	67 640	(10 755)
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	23 630	37 184	27 823	27 823	32 204	26 922	(5 282)
	88 367	102 979	99 662	33 867	110 599	94 562	(16 037)
Excédent (déficit) de l'exercice avant les activités transférées	(2 051)	7 595	16 729	46 318	10 647	3 869	(6 778)
Activités transférées							
Excédent (déficit) attribuable au transfert à Patrimoine canadien	–	(156)	(1 146)	(1 909)	(324)	(324)	–
Excédent (déficit) de l'exercice	(2 051)	7 439	15 583	44 409	10 323	3 545	(6 778)
Excédent accumulé au début de l'exercice	663 549	657 756	647 966	–	–	644 421	–
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	661 498	665 195	663 549	–	–	647 966	–

ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les normes comptables pour le secteur public du Canada établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi, et tient à jour, des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN. Des audits internes sont effectués pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport au ministre des Affaires étrangères.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,

Le directeur général, Services généraux,
et chef des services financiers,



Mark Kristmanson, Ph. D.



Pierre Désautels, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 26 juin 2014



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Affaires étrangères

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* ainsi qu'aux règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale.

Pour le vérificateur général du Canada,



Maurice Laplante, CPA, CA
vérificateur général adjoint

Le 26 juin 2014
Ottawa, Canada

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 3)	95 432	80 890
Trésorerie affectée au train léger sur rail (note 4)	74 679	73 663
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	5 632	3 221
Locataires et autres	2 098	2 707
Placements (note 3)	27 957	45 095
	205 798	205 576
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	1 008	1 255
Autres	16 709	21 884
Train léger sur rail (note 4)	73 628	73 663
Provision pour nettoyage environnemental (note 13)	24 224	27 643
Avantages sociaux futurs (note 5)	4 243	10 124
Revenus de location reportés (note 6)	8 305	4 512
Autres passifs (note 7)	4 494	6 031
	132 611	145 112
ACTIFS FINANCIERS NETS	73 187	60 464
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	586 542	583 177
Frais payés d'avance	2 445	2 772
Autres actifs non financiers (note 9)	1 375	1 553
	590 362	587 502
EXCÉDENT ACCUMULÉ	663 549	647 966

Obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 12 et 13)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,

Le président du Comité d'audit,



Russell Mills



Jason M. Sordi

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014 Budget (note 2)	2014 Réel (note 17)	2013 Réel (note 17)
REVENUS			
Opérations de location et servitudes	19 427	21 281	18 988
Intérêts	2 665	2 371	2 464
Commandites			
Commandites monétaires	15	236	193
Commandites en biens et services	-	-	-
Sous-location du siège social	2 022	2 338	2 104
Frais d'accès aux usagers	1 900	2 728	2 462
Recouvrements	1 918	2 291	2 300
Dons d'antiquités, d'œuvres d'art et de monuments	-	20	4 277
Autres revenus	1 115	1 053	1 226
	29 062	32 318	34 014
CHARGES (notes 1 et 10)			
Planification de la capitale	4 799	4 335	4 861
Intendance et protection de la capitale	78 655	69 982	73 162
Expérience de la capitale	12 543	11 663	16 880
Services internes	28 449	29 271	29 804
	124 446	115 251	124 707
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(95 384)	(82 933)	(90 693)
Financement du gouvernement du Canada			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 11)	65 795	71 839	67 640
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 11)	37 184	27 823	26 922
	102 979	99 662	94 562
Activités transférées			
Déficit attribuable au transfert à Patrimoine canadien (note 17)	(156)	(1 146)	(324)
Excédent de l'exercice	7 439	15 583	3 545
Excédent accumulé au début de l'exercice	657 756	647 966	644 421
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	665 195	663 549	647 966

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014 Budget (note 2)	2014 Réel	2013 Réel
Excédent de l'exercice	7 439	15 583	3 545
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 8)	(29 744)	(25 962)	(33 070)
Ajustement des immobilisations corporelles après un ajustement à la baisse de la provision pour nettoyage environnemental des plaines Lebreton	-	-	11 896
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	17 891	17 443	21 095
(Gain net)/perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	(700)	902	(433)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	1 000	1 773	926
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	-	808	248
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles à Patrimoine canadien	-	1 671	-
	(11 553)	(3 365)	662
Variation des frais payés d'avance	-	327	497
Consommation des autres actifs non financiers	177	178	177
	177	505	674
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(3 937)	12 723	4 881
Actifs financiers nets au début de l'exercice	45 988	60 464	55 583
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	42 051	73 187	60 464

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	78 505	81 470
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	23 614	19 393
Rentrées de fonds provenant des autres activités	9 686	12 743
Paievements aux fournisseurs	(61 878)	(63 565)
Paievements aux employés	(48 760)	(48 138)
Intérêts reçus	2 858	2 823
Déboursés relatifs aux sites contaminés	(684)	(690)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 341	4 036
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Rentrées de fonds provenant du projet de train léger sur rail	15	73 500
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	27 971	27 258
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(28 775)	(28 752)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	147	926
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(3 287)	(3 066)
Règlement d'échange de terrains	(1 626)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	(5 555)	69 866
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Rentrées de fonds pour le projet de train léger sur rail	1 001	163
Acquisition de placements	(2 198)	(18 870)
Encaissement de placements	18 969	22 600
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	17 772	3 893
Augmentation de la trésorerie	15 558	77 795
Trésorerie au début de l'exercice	154 553	76 758
Trésorerie à la fin de l'exercice	170 111	154 553
Représentés par :		
Trésorerie	95 432	80 890
Trésorerie affectée au train léger sur rail	74 679	73 663
	170 111	154 553

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2014

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958). La CCN est une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

- a. Établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- b. Organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens et Canadiennes.

Le 30 septembre 2013, la *Loi sur la capitale nationale* a été modifiée et la mission d'organiser, de parrainer ou de promouvoir des activités et des manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale a été transférée à Patrimoine canadien. Voir la note 17 pour plus de détails.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou au versement de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par le truchement de quatre programmes qui servent de fondement à la CCN pour la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne et qui comportent chacune un résultat prévu. Les objectifs de chaque programme sont les suivants :

Planification de la capitale

Par le truchement de ce programme, la CCN oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux pour que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils tiennent compte du rôle et de l'importance de la capitale. Par des plans à long terme, la détermination de la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN) et des processus d'examen et d'approbation, elle peut veiller à ce que, dans la région de la capitale du Canada, le sol soit utilisé de manière à refléter et à respecter l'importance, le milieu naturel et le patrimoine de la capitale. En outre, la CCN collabore avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et des administrations municipales sur des enjeux relatifs aux transports.

Intendance et protection de la capitale

Par ce programme, la CCN vise à protéger des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada et à continuer de mettre en valeur la capitale pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes. En qualité d'intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, elle remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens culturels, naturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public qui soit sécuritaire, respectueux et convenable. En outre, la CCN promeut et régit les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux, et conserve les ressources naturelles par une saine gestion de l'environnement. Par sa participation à des projets d'aménagement foncier comme celui des plaines LeBreton, l'acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, la CCN est plus en mesure de voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale.

Expérience de la capitale

Les activités du programme Expérience de la capitale qui relèvent toujours de la CCN sont celles liées au plein air, ainsi qu'aux communications, au marketing et au graphisme.

Services internes

Les Services internes collaborent étroitement avec tous les secteurs de programme afin de soutenir la réalisation des projets, d'offrir une expertise professionnelle, et d'assurer la liaison avec les principaux ministères et organismes centraux fédéraux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

A. Méthodes comptables

Les états financiers sont établis selon les normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Canada définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers. Les actifs non financiers sont imputés aux charges par le truchement de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont cependant ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La provision pour nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, les échanges de terrains non réglés, la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et les passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations.

Données budgétaires Le budget 2013-2014 est présenté à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets. Les données budgétaires pour 2013-2014 sont fondées sur les projections et les hypothèses utilisées dans l'élaboration des tableaux financiers figurant au *Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018*. Les données budgétaires figurant à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ont été ajustées afin de présenter distinctement les activités transférées, comme on l'explique à la note 17.

B. Trésorerie

La trésorerie comprend de l'encaisse et des placements hautement liquides. Ces placements achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance sont enregistrés au coût.

C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de moins de 365 jours ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme se composent d'instruments du marché monétaire tels que des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme se composent des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date des états financiers, la CCN apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

D. Actif destiné à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis : avant la date des états financiers, la vente de l'actif est approuvée, l'actif est en état d'être vendu, le fait que l'actif est destiné à être vendu est du domaine public, il existe un marché actif pour ce type de bien, un plan est en place pour la vente de l'actif et il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera consommée dans l'année suivant la date des états financiers. L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux.

E. Provision pour nettoyage environnemental

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental dans les situations où elle a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, de payer des coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés et lorsque les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable selon une évaluation environnementale approfondie. Les coûts associés à l'assainissement sont capitalisés lorsque la contamination s'est produite avant l'acquisition et ils sont passés en charges de l'exercice lorsqu'elle s'est produite après l'acquisition. Les coûts associés à la gestion des sites contaminés sont comptabilisés dans les charges de l'exercice. Si l'obligation de payer ces coûts est impossible à déterminer, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, le passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

La CCN a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, d'acquitter de tels coûts pour des raisons de santé et de sécurité publiques, pour respecter ses accords contractuels ou pour se conformer aux normes énoncées dans une loi ou un règlement canadien. Il est probable que la CCN ait l'obligation d'acquitter de tels coûts lorsque des éléments, notamment des documents rendus publics ainsi que des décisions du Conseil du Trésor, démontrent qu'elle a une obligation contractuelle ou une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire au règlement de l'obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement de la région de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, ajustés en fonction des nouvelles évaluations environnementales et diminués des coûts réels engagés.

F. Avantages sociaux futurs

i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une dépense de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail ainsi que les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Indemnités de départ En février 2013, une nouvelle convention collective a été signée et l'accumulation d'indemnités de départ auxquelles les employés avaient droit a cessé. Selon cette convention collective, tous les employés nommés pour une période indéterminée ont droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu, et dans les cas d'une année partielle d'emploi continu, à une semaine de traitement multipliée par le nombre de jours d'emploi continu divisé par 365, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Tous les employés nommés pour une période déterminée ont droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu jusqu'à concurrence de 30 semaines. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'encaisser, au cours de l'exercice 2013-2014, la valeur totale ou partielle des indemnités de départ accumulées à la date de la signature de la convention collective, ou d'encaisser la valeur totale ou restante des indemnités de départ au moment de la cessation d'emploi à la CCN. Au 31 mars 2014, la CCN constate une obligation pour les employées ayant décidé de retarder l'encaissement de leur indemnité jusqu'au moment de leur départ. La direction utilise le salaire des employés en vigueur au 31 mars 2014 pour calculer la valeur de l'obligation restante au titre des indemnités de départ.

Indemnités pour accidents de travail Les indemnités pour accidents de travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour accidents de travail. En tant qu'employeuse qui s'autoassure, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN quant aux avantages liés aux indemnités pour accidents de travail et aux avantages ultérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants qui pourraient être versés pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

Indemnités de congé parental ou de maternité Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice. Les indemnités sont des avantages conditionnées par les faits et sont versées lorsque l'employé s'absente pour cause de congé parental ou de maternité.

G. Incitatif de location reporté

La CCN loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur en vertu du bail et pour répondre aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail. L'amortissement de l'incitatif de location reporté est comptabilisé en déduction des charges de biens et services.

H. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charge dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations et l'aménagement des terrains sont également capitalisés.

Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ils ne sont pas amortissables.

Les antiquités et les œuvres d'art de la CCN ne sont pas comptabilisées comme des immobilisations corporelles dans les états financiers, mais plutôt comme charges et elles sont divulguées à la note 10. Les antiquités et les œuvres d'art se composent principalement de monuments, de peintures, de mobilier et de sculptures.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti linéairement sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immobilisations corporelles

Immeubles	20 et 40 ans
Promenades et chaussées	25 ans
Ponts	25 et 45 ans
Paysagement et amélioration des parcs	20 et 25 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 et 10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

I. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges non monétaires, c'est-à-dire des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à titre d'autres revenus.

Une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN lorsque la variation attendue de ses flux de trésorerie, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie rattachés à l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

Enfin, la CCN peut recevoir gratuitement des services de certains organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

J. Constatation des revenus

Les revenus proviennent des opérations de location et de servitudes, de gains nets sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commandites, de la sous-location du siège social, de droits d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus tels que la vente de marchandise et de publicité, les concessions, les apports et les gains résultant de dons non grevés d'une affectation externe provenant d'une entité non apparentée.

La CCN constate ses revenus lorsque les opérations ou les faits dont ils découlent ont lieu. Habituellement, les revenus sont constatés lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des revenus reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

K. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires. Elle reçoit des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies.

L. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si la CCN peut établir une estimation raisonnable de la perte, elle comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

M. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 14, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, de la trésorerie affectée au train léger sur rail, des créances et des placements alors que les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée.

3. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie dans des certificats de placement garanti, des acceptations bancaires, des billets garantis, des dépôts à terme et des titres du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis.

A. Trésorerie

Au 31 mars 2014, la trésorerie inclut 95,4 millions de dollars (80,9 millions en 2013) d'encaisse.

B. Placements

Au 31 mars 2014, il n'y avait aucun placement de portefeuille à court terme, alors qu'au 31 mars 2013, les placements incluaient des billets à terme au porteur totalisant 17,3 millions de dollars à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 1,4 p. 100 et avaient, en moyenne, une durée de 12 mois.

Au 31 mars 2014, les placements de portefeuille à long terme incluent des obligations du gouvernement du Canada et des titres de gouvernements provinciaux totalisant 28,0 millions de dollars (27,8 millions en 2013) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,7 p. 100 (3,7 p. 100 en 2013).

(en milliers de dollars)

	2014		2013	
	Coût	Cours du marché	Coût	Cours du marché
Gouvernement du Canada	260	261	940	946
Gouvernements provinciaux	27 684	28 887	26 742	28 483
Acceptations bancaires et billets à terme	-	-	17 263	17 272
Autres	13	13	150	150
	27 957	29 161	45 095	46 851

C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2014, parmi la trésorerie et les placements à long terme mentionnés ci-dessus, 53,7 millions de dollars (38,8 millions en 2013) et 8,5 millions de dollars (8,2 millions en 2013) respectivement, sont inscrits à des comptes spéciaux. Au 31 mars 2014, il n'y avait aucun placement à court terme inscrit à des comptes spéciaux (17,3 millions en 2013). Ces placements représentent des fonds dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

- i. des dons en argent versés au Fonds Canadiana, aucun en 2014 (9 417 dollars en 2013);
- ii. des fonds de 0,6 million de dollars (0,8 million en 2013) pour la revitalisation de la rue Sparks, à Ottawa;
- iii. des fonds de 0,3 million de dollars (1,0 million en 2013) pour la rénovation des résidences officielles;
- iv. des fonds de 10,2 millions de dollars (11,0 millions en 2013) pour le réaménagement des plaines LeBreton;
- v. des fonds de 1,7 million de dollars (1,4 million en 2013) pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- vi. des fonds de 2,5 millions de dollars (2,5 millions en 2013) pour le réaménagement des terrains industriels situés sur la rive nord de la rivière des Outaouais;

- vii. des fonds de 10,0 millions de dollars (10,0 millions en 2013) pour l'embellissement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, à Gatineau;
- viii. des fonds de 36,9 millions de dollars (37,6 millions en 2013) pour l'acquisition de biens immobiliers ou le financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du gouverneur en conseil. Au cours de la période, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 0,6 million de dollars (1,5 million en 2013), alors que les acquisitions et les charges de cession ont été de 1,3 million de dollars (1,2 million en 2013).

4. TRAIN LÉGER SUR RAIL

La Ville d'Ottawa propose de remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système touchera plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé. Ainsi, le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville d'Ottawa (la Ville) ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville se sont engagées à signer un acte de transfert afin de transférer de la CCN à la Ville des droits de propriété ainsi que des servitudes d'ici le 31 décembre 2019.

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars. Ce montant reçu le 30 janvier 2013 est détenu dans un compte distinct portant intérêt et représente la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville, sous réserve de rajustements. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalise 24,5 millions de dollars. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt.

Ces sommes ainsi que les intérêts sont isolés à l'état de la situation financière, étant donné que ces sommes sont grevées d'une affectation d'origine externe. Pendant la réalisation du projet, la CCN et la Ville s'attendent à ce que ces montants soient ajustés de façon continue, notamment lorsque les propriétés auront été définitivement identifiées et évaluées et que les actes de transfert auront été conclus. Après ces ajustements, toute somme conservée par la CCN ou retournée à la Ville sera accompagnée des intérêts gagnés sur ladite somme.

Au cours de l'exercice, une somme additionnelle de 15 000 dollars a été reçue de la Ville en raison d'un ajustement au protocole d'entente. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt.

Au 31 mars 2014, la CCN a reconnu des revenus qui totalisent 1,1 million de dollars afin que la Ville puisse accéder aux propriétés visant le train léger sur rail, et ce, pour une durée limitée. Le poste de passif « Train léger sur rail » a donc été réduit conséquemment.

Le tableau suivant présente en détail les sommes qui ont été reçues ainsi que les intérêts gagnés au cours de l'exercice pour 1,0 million de dollars (0,2 million en 2013) qui se retrouvent dans le poste d'actifs financiers « Trésorerie affectée au train léger sur rail » au 31 mars 2014 :

(en milliers de dollars)

	Somme reçue	Intérêts	2014 Total	2013 Total
Dépôt de garantie	49 015	776	49 791	49 109
Dépôt d'exécution	24 500	388	24 888	24 554
Total	73 515	1 164	74 679	73 663

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2014 était fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,45 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,64 fois en 2013); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,43 fois le taux de cotisation exigé des employés. Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Cotisations de la CCN	4 795	5 317
Cotisations des employés	2 932	3 386

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 p. 100 du temps de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et elles sont indexées au coût de la vie.

B. Indemnités de départ, pour accidents de travail, et de congé parental ou de maternité

Les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler à la signature de la convention collective, en février 2013. Les indemnités de départ au 31 mars 2014 représentent l'obligation pour les employés ayant décidé de retarder l'encaissement jusqu'à leur départ.

La CCN verse également des indemnités pour accidents de travail fixées selon des prestations établies par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. La valeur de l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail est établie à partir des données actuarielles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

Enfin, la CCN verse des indemnités de congé parental ou de maternité conformément aux conditions d'emploi des différents groupes d'employés. Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice.

L'obligation au titre des indemnités constituées en vertu de ces régimes s'élève à 4,2 millions de dollars (10,1 millions en 2013) et elle est présentée dans le tableau qui suit.

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus. À la date

de l'état de la situation financière, les renseignements utiles à l'égard de ces régimes sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	10 124	8 603
Coût des services rendus au cours de l'exercice	100	1 087
Ajustement attribuable au changement de régime	-	1 873
Ajustement attribuable au transfert des employés à Patrimoine canadien	(472)	-
Indemnités versées au cours de l'exercice	(5 509)	(1 439)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	4 243	10 124

6. REVENUS DE LOCATION REPORTÉS

Les revenus de location reportés à long terme correspondent à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de baux de location de terrains. La valeur actualisée a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 6,01 p.100 et 6,5 p.100 pour les ententes existantes. Au cours de l'exercice, une somme additionnelle de 4,0 millions de dollars a été reçue à titre de revenus de location reportés à long terme, et pour laquelle un taux d'actualisation de 4,27 p.100 a été utilisé. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2068. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,2 million de dollars (0,1 million en 2013) ont été constatés aux résultats.

7. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Revenus reportés	1 513	1 379
Incitatif de location reporté	1 035	1 217
Échanges de terrains non réglés ¹	1 000	2 626
Expropriation foncière non réglée ²	181	179
Autres passifs	765	630
	4 494	6 031

1. Les échanges de terrains non réglés seront conclus lorsque les tiers qui y sont engagés seront prêts à recevoir les biens ou les services en vertu des ententes.

2. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	CÔÛT			AMORTISSEMENT CUMULÉ					31 mars 2014	31 mars 2013
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dispositions/Ajustements	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Dépense d'amortissement	Dispositions/Ajustements	Solde de fermeture	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains ¹	282 500	1 495	2 561	281 434	-	-	-	-	281 434	282 500
Immeubles et infrastructures ²										
Ceinture de verdure	35 375	536	622	35 289	27 850	743	530	28 063	7 226	7 525
Parc de la Gatineau	23 763	908	3	24 668	15 528	561	2	16 087	8 581	8 235
Promenades, ponts et chaussées	240 500	6 133	354	246 279	142 118	4 859	18	146 959	99 320	98 382
Parcs	93 003	3 068	-	96 071	48 619	2 527	-	51 146	44 925	44 384
Lieux historiques	105 567	5 909	460	111 016	55 807	2 232	-	58 039	52 977	49 760
Installations de loisirs	30 985	671	201	31 455	20 768	659	-	21 427	10 028	10 217
Propriétés louées	106 122	5 303	10	111 415	58 730	2 090	20	60 800	50 615	47 392
Propriétés de développement	23 218	79	-	23 297	10 910	980	-	11 890	11 407	12 308
Immeubles d'administration et de services	26 529	1 204	345	27 388	14 222	713	335	14 600	12 788	12 307
Améliorations locatives	11 892	45	-	11 937	7 546	586	-	8 132	3 805	4 346
Matériel										
Mobilier, matériel et outillage	12 393	311	5 316	7 388	8 753	640	4 035	5 358	2 030	3 640
Véhicules	1 888	155	710	1 333	1 566	135	722	979	354	322
Matériel informatique et logiciels	6 828	145	1 315	5 658	4 969	718	1 081	4 606	1 052	1 859
	1 000 563	25 962	11 897	1 014 628	417 386	17 443	6 743	428 086	586 542	583 177

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (1,8 million en 2013) d'expropriation foncière et d'échanges de terrains non réglés.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures inclut 15,1 millions de dollars (25,6 millions en 2013) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

9. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à faire l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2014, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisée au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalise 1,4 million de dollars (1,5 million en 2013). Cet actif non financier est amorti linéairement et la charge de 177 000 dollars est incluse sous le poste « Biens et services » à la note 10.

10. CHARGES PAR OBJET

Résumé des charges ventilées par objet :

(en milliers de dollars)

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
Salaires et avantages sociaux	41 820	42 426	51 331
Biens et services	64 223	54 361	56 125
Biens et services en nature	120	44	4 452
Paievements tenant lieu d'impôts fonciers	9 260	8 942	10 628
Amortissement	17 891	17 443	21 095
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	–	902	–
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	808	248
Perte nette attribuable au transfert à Patrimoine canadien	–	964	–
	133 314	125 890	143 879
Moins : Activités transférées	(8 868)	(10 639)	(19 172)
	124 446	115 251	124 707

Les antiquités, les œuvres d'art et les monuments acquis ou construits par la CCN et ceux reçus sous forme de dons par le Fonds Canadina ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles. Les biens acquis ou construits par la CCN sont comptabilisés comme charges et sont inclus au poste « Biens et services », alors que ceux reçus sous forme de dons par le Fonds Canadina ou par la CCN sont comptabilisés comme charges et sont inclus au poste « Biens et services en nature ». Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments représentent 0,6 million de dollars (4,3 millions en 2013).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, les dépenses de commandites en biens et services incluses au poste « Biens et services en nature » représentent 23 685 dollars (0,2 million en 2013).

11. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		
Montant reçu durant l'exercice	77 795	80 866
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	395	710
	78 190	81 576
Moins : Activités transférées	(6 351)	(13 936)
	71 839	67 640
Crédits parlementaires reçus durant l'exercice pour les immobilisations corporelles		
	27 971	27 258
Moins : Activités transférées	(148)	(336)
	27 823	26 922
Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice	99 662	94 562

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- i. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 48,3 millions de dollars (53,1 millions en 2013) et des baux de location de bureaux de 61,5 millions de dollars (71,4 millions en 2013). Ces accords, qui totalisent 109,8 millions de dollars (124,5 millions en 2013), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2047. Au 31 mars 2014, tous les accords de prestation de services sont des contrats liés à la gestion et l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés alors qu'au 31 mars 2013, 49,1 millions de dollars étaient des contrats liés à la gestion et à l'entretien.

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et pour les suivants, s'établissent approximativement comme suit :

(en milliers de dollars)

	Baux	Prestation de services	Total
2014-2015	9 466	13 370	22 836
2015-2016	10 146	10 389	20 535
2016-2017	10 268	8 072	18 340
2017-2018	10 394	4 297	14 691
2018-2019	10 523	2 898	13 421
2019 et suivantes	10 656	9 310	19 966

En plus des accords mentionnés précédemment, la CCN s'est engagée à verser à la Ville de Gatineau une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour la réalisation d'un projet conjoint visant à embellir le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier. Cette somme vient s'ajouter à la contribution de 6,1 millions de dollars faite en 1996 pour ce projet, et sera payable à la signature du contrat de construction à intervenir entre la Ville et l'entrepreneur retenu pour réaliser les travaux. La CCN prévoit que cette somme sera versée dans la prochaine année puisque le contrat pour commencer les travaux a été octroyé en mai 2014.

- ii. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 7,9 millions de dollars (10,3 millions en 2013). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours du prochain exercice.

13. PASSIFS ÉVENTUELS

A. Réclamations

Des réclamations ont été déposées contre la CCN pour un montant net d'environ 6,7 millions de dollars (5,3 millions en 2013); cela exclut les intérêts et autres frais, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la CCN est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront déterminés.

B. Protection de l'environnement

À partir du Cadre de gestion environnementale et du programme d'acquisition et d'aliénation, la CCN a classé par ordre de priorité 1491 sites qui ont jusqu'à ce jour fait l'objet d'une évaluation environnementale préliminaire. Des études plus approfondies ont été entreprises pour un certain nombre d'entre eux afin de déterminer le degré de décontamination requis. Selon les études plus approfondies terminées à ce stade-ci, la CCN a enregistré un passif pour le nettoyage environnemental de 24,2 millions de dollars (27,6 millions en 2013). De plus, la CCN évalue à 477,8 millions de dollars (471,2 millions en 2013) le passif éventuel non enregistré aux états financiers. Le passif éventuel montre les coûts présumés et les coûts supplémentaires potentiels liés à des situations où il est incertain que la CCN soit dans l'obligation de déboursier le plein montant des coûts de décontamination.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, la trésorerie affectée au train léger sur rail, des créances et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2014 est la suivante :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Trésorerie	95 432	80 890
Trésorerie affectée au train léger sur rail	74 679	73 663
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	5 632	3 221
Locataires et autres	2 098	2 707
Placements	27 957	45 095
	205 798	205 576

Le risque de crédit associé à la trésorerie, à la trésorerie affectée au train léger sur rail et aux placements à court terme est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et obligations du gouvernement du Canada ou titres de gouvernements provinciaux. Au 31 mars 2014, il n'y avait aucun actif financier investi dans des billets à terme au porteur (note 3). La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement du Canada et des titres de gouvernements provinciaux (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux locataires. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, autre que ce qui est mentionné ci-dessus, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de crédit.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral et provinciaux et des clients municipaux et de moindre importance. Au 31 mars 2014, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 76 p. 100 (64 p. 100 en 2013) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2014.

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 269	1 939
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	1 381	453
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	1 169	69
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 827	323
	5 646	2 784
Provision pour créances douteuses	(346)	(311)
Autres créances	2 430	3 455
	7 730	5 928

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN.

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Provision pour créances douteuses		
Solde d'ouverture	311	244
Charge pour créances douteuses	201	67
Montants radiés et recouvrements	(166)	–
Solde de clôture	346	311

La CCN est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement. Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2014.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant représente de l'encaisse détenue dans un compte de banque séparé.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2014.

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 90 jours	13 668	19 096
De 90 à 365 jours	4 049	4 043
	17 717	23 139
Expropriation foncière non réglée		
Plus de 365 jours	181	179
	17 898	23 318

C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2014.

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Trésorerie et placements de portefeuille		
Trésorerie — Intérêts au taux du marché	95 432	80 890
Trésorerie affectée au train léger sur rail — Intérêts au taux du marché	74 679	73 663
Placements de moins de 365 jours — Intérêts à taux fixe	—	17 263
Placements de plus de 365 jours — Intérêts à taux fixe	27 957	27 832
	198 068	199 648

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie rapporte de l'intérêt au taux du marché. Les placements comprennent des placements de portefeuille à court terme dont l'échéance est de moins de 365 jours, qui sont hautement liquides et acquis auprès d'institutions financières, et qui rapportent de l'intérêt à taux fixe. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurrées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 490 369 dollars (529 565 dollars en 2013).

La trésorerie affectée au train léger sur rail rapporte de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie affectée au train léger sur rail au risque de taux d'intérêt en maximisant les intérêts gagnés par ce fonds affecté tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour respecter ses obligations. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les intérêts gagnés et imputés à ce fonds affecté. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurrées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie affectée au train léger sur rail pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 371 052 dollars (61 284 dollars en 2013).

Les placements comprennent également des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne de 4,3 années (5,0 années en 2013). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucune incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de ses placements à long terme.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

15. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Échanges non monétaires et transferts non monétaires et non réciproques

Conformément à l'entente que la CCN a conclue avec le gouvernement du Québec en 1972 concernant l'amélioration du réseau routier de la partie québécoise de la région de la capitale du Canada, des échanges de terrains entre les deux parties ont eu lieu au cours des années passées. La dernière parcelle de terrain que la CCN avait en sa possession relativement à ces échanges, et qui devait être transférée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'a été au cours de l'exercice. Cette transaction a engendré une perte sur cession d'immobilisations corporelles de 0,6 million de dollars. Ce montant est inclus à la note 10 sous la rubrique « Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles ».

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La CCN est apparentée, aux termes de la propriété commune, à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 9,8 millions de dollars (10,2 millions en 2013) ont été engagées pour des services publics, la location d'espaces, l'achat de services et d'immobilisations corporelles, et des revenus de 7,3 millions de dollars (7,6 millions en 2013) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés.

Durant l'exercice, la CCN a reçu gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

17. TRANSFERT À PATRIMOINE CANADIEN

Le gouvernement du Canada a annoncé le 21 mars 2013 que le mandat de promouvoir la région de la capitale du Canada serait transféré de la CCN à Patrimoine canadien. Le projet de loi C-60 portant exécution de certaines dispositions du budget précisait que le mandat d'organiser, de parrainer et de promouvoir des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, serait transféré de la CCN à Patrimoine canadien. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 30 septembre 2013 et sont présentées comme des activités transférées.

Après une analyse des répercussions de ce projet de loi au 31 mars 2014, les revenus relatifs aux activités transférées totalisent 3,0 millions de dollars (4,6 millions au 31 mars 2013), le financement du gouvernement du Canada totalise 6,5 millions de dollars (14,3 millions au 31 mars 2013) et les charges totalisent 10,6 millions de dollars (19,2 millions au 31 mars 2013).

Au 30 septembre 2013, les immobilisations corporelles transférées comprennent du matériel et de l'outillage, des logiciels et des véhicules, qui avaient une valeur comptable nette totale de 1,7 million de dollars (2,0 millions au 31 mars 2013). Les avantages sociaux futurs transférés comprennent des indemnités de départ qui avaient une valeur comptable de 0,5 million de dollars (1,2 million au 31 mars 2013) et des passifs pour vacances courues qui avait une valeur comptable de 0,2 million de dollars (0,3 million au 31 mars 2013). Le transfert des actifs et passifs a engendré une perte nette de 1,0 million de dollars qui est incluse dans les charges de l'exercice.

Le déficit de l'exercice correspondant aux activités transférées à Patrimoine canadien présenté dans le tableau suivant, totalise 1,1 million de dollars (0,3 million au 31 mars 2013).

(en milliers de dollars)

	2014			2013		
	Résultats de l'exercice	Résultats des activités transférées à Patrimoine canadien	Résultats des activités poursuivies	Résultats de l'exercice	Résultats des activités transférées à Patrimoine canadien	Résultats des activités poursuivies
REVENUS						
Opérations de location et servitudes	21 281	–	21 281	18 988	–	18 988
Intérêts	2 371	–	2 371	2 464	–	2 464
Commandites						
Commandites monétaires	806	570	236	1 496	1 303	193
Commandites en biens et services	24	24	–	174	174	–
Sous-location du siège social	2 338	–	2 338	2 104	–	2 104
Frais d'accès aux usagers	2 728	–	2 728	2 462	–	2 462
Recouvrements	4 640	2 349	2 291	5 284	2 984	2 300
Dons d'antiquités, d'œuvres d'art et de monuments	20	–	20	4 277	–	4 277
Autres revenus	1 104	51	1 053	1 341	115	1 226
	35 312	2 994	32 318	38 590	4 576	34 014
CHARGES						
Planification de la capitale	4 335	–	4 335	4 861	–	4 861
Intendance et protection de la capitale	69 982	–	69 982	73 162	–	73 162
Expérience de la capitale	21 776	10 113	11 663	34 876	17 996	16 880
Services internes	29 797	526	29 271	30 980	1 176	29 804
	125 890	10 639	115 251	143 879	19 172	124 707
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(90 578)	(7 645)	(82 933)	(105 289)	(14 596)	(90 693)
Financement du gouvernement du Canada						
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	78 190	6 351	71 839	81 576	13 936	67 640
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	27 971	148	27 823	27 258	336	26 922
	106 161	6 499	99 662	108 834	14 272	94 562
Excédent (déficit) de l'exercice	15 583	(1 146)	16 729	3 545	(324)	3 869

Le tableau qui suit présente les données budgétaires figurant à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ajustées afin de démontrer les activités transférées.

(en milliers de dollars)

	Budget 2014		
	Budget approuvé dans le Plan d'entreprise	Budget alloué aux activités transférées à Patrimoine canadien	Budget des activités poursuivies
REVENUS			
Opérations de location et servitudes	19 427	–	19 427
Intérêts	2 665	–	2 665
Commandites			
Commandites monétaires	595	580	15
Commandites en biens et services	120	120	–
Sous-location du siège social	2 022	–	2 022
Frais d'accès aux usagers	1 900	–	1 900
Recouvrements	3 130	1 212	1 918
Autres revenus	1 176	61	1 115
	31 035	1 973	29 062
CHARGES			
Planification de la capitale	4 799	–	4 799
Intendance et protection de la capitale	78 655	–	78 655
Expérience de la capitale	20 789	8 246	12 543
Services internes	29 071	622	28 449
	133 314	8 868	124 446
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(102 279)	(6 895)	(95 384)
Financement du gouvernement du Canada			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	72 153	6 358	65 795
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	37 565	381	37 184
	109 718	6 739	102 979
Excédent (déficit) de l'exercice	7 439	(156)	7 595

18. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXES

ANNEXE I

Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux

Comité directeur

Président

Russell Mills

Membres

Mark Kristmanson, Ph. D.
Richard P. Jennings
Eric D. Mackenzie
Jason M. Sordi

Comité d'audit

Président

Jason M. Sordi

Membres

Richard P. Jennings
François Paulhus
Michael Poliwoda
Denys Rivard
Kay Stanley

Membres d'office

Russell Mills
Mark Kristmanson, Ph. D.

Comité de la gouvernance

Présidente

Kay Stanley

Membres

Jacquelin Holzman
Jason M. Sordi

Membres d'office

Russell Mills
Mark Kristmanson, Ph. D.

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Président

Larry Beasley, Vancouver (C.-B.)

Vice-présidente

Eha Naylor, Toronto (Ont.)

Membres

Paul J. Bedford, Toronto (Ont.)
Sarah Bonnemaïson, Halifax (N.-É.)
Anne Cormier, Montréal (Qc)
Clément Demers, Montréal (Qc)
Gordon Harris, Vancouver (C.-B.)
Marc Letellier, Québec (Qc)
Vivian Manasc, Edmonton (Alb.)
Ann McIlroy, Toronto (Ont.)

Membres d'office

Russell Mills
Mark Kristmanson, Ph. D.

Membre de la Commission

Jacquelin Holzman

Comité consultatif des résidences officielles du Canada

Présidente

Christina Cameron, Montréal (Qc)

Vice-président

Richard Alway, Toronto (Ont.)

Membres

Richard Lindo, Ottawa (Ont.)
Germain Matthieu, Ottawa (Ont.)
Gerry McGeough, Vancouver (C.-B.)

Membres d'office

Russell Mills
Mark Kristmanson, Ph. D.

Membres de la Commission

Richard A. Aubry
Eric D. Mackenzie

Fonds Canadiana

Présidente

Cynthia Price, Montréal (Qc)

Vice-président

Grant Jameson, Ottawa (Ont.)

Membres

Anne Fotheringham, Toronto (Ont.)
Shane O'Dea, St. John's (T.-N.-L.)
Gerald Pittman, Calgary (Alb.)
Douglas B. Richardson, Saskatoon (Sask.)
Joan Richardson, Winnipeg (Man.)
Fei Wong, Vancouver (C.-B.)

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle¹

Vice-président

Bob Brown, Ottawa (Ont.)

Membres

André Sanche, Gatineau (Qc)
Barry McMahon, Ottawa (Ont.)
Éric Hébert, Commission de la capitale nationale
David Scarlett, Commission de la capitale nationale

1. Au 31 mars 2014, le poste de président du Comité consultatif sur l'accessibilité universelle était vacant.

ANNEXE II

Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et des activités de la Commission de la capitale nationale dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Elle tient à reconnaître et à remercier les organismes dont la liste suit, lesquels ont contribué à l'organisation de ses programmes et de ses activités en 2013-2014.

La CCN tient aussi à remercier tout spécialement les autres sociétés commanditaires, hôtels et restaurants qui ne sont pas mentionnés ci-dessous, mais qui ont soutenu ses activités au cours de l'année.

Partenaires de la CCN

Administration du tourisme et des congrès d'Ottawa
 Aéroport international d'Ottawa
 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
 Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
 Agence canadienne d'inspection des aliments
 Agence spatiale canadienne
 Agriculture et Agroalimentaire Canada
 Algonquin to Adirondacks Collaborative
 Alta Vista Animal Hospital
 Ambassade d'Espagne au Canada
 Ambassade de France à Ottawa
 Ambassade de la République turque
 Ambassade du Mexique au Canada
 Ambassade royale de la Norvège
 Amis du parc de la Gatineau
 Anciens Combattants Canada
 ArcticNet
 Association des stations de ski du Québec
 Association équestre du Pontiac
 Avant-Garde Bar & Gift Shop
 Bell Média (Astral : Rouge 94,9 FM et NRJ 104,1 FM)
 Bibliothèque du Parlement
 Bibliothèque et Archives Canada
 Biodôme de Montréal
 Bureau du secrétaire du gouverneur général
 Cabaret La Basoche (Ville de Gatineau)
 Cadets de la Marine
 Cameron Highlanders d'Ottawa
 Canadian Broadcasting Corporation
 Cape Farewell
 Carleton Regional Snowmobile Club
 CBC Radio 1
 Cégep de l'Outaouais
 Centre des Arts Shenkman (Ville d'Ottawa)
 Centre national des Arts
 Chambre des communes
 Chelsea Pub
 Chorale Gospel Outaouais
 Citoyenneté et Immigration Canada
 Club alpin du Canada
 Club des Débrouillards
 Club des ornithologues de l'Outaouais
 Club équestre Ramsayville
 Club Kiwanis d'Ottawa
 Club optimiste de Hammond
 Club Rotary d'Ottawa
 Collectivités en fleurs
 Comité Animals in War Dedication
 Commission de la santé mentale du Canada
 Conservation de la nature Canada
 Coopérative des paramédics de l'Outaouais
 Coupe Castor
 Cour suprême du Canada
 Croisières Capital Cruises
 Croix-Rouge canadienne
 Cube Gallery
 Eastern Chapter of the Society of Ontario Nut Growers
 École secondaire Mont-Bleu
 Énergie atomique du Canada Limitée
 Environnement Canada
 Espace René-Provost (Ville de Gatineau)
 Études d'Oiseaux Canada
 Exposure Gallery
 Faire cramper la capitale
 Fédération canadienne de la faune
 Festival canadien des tulipes
 Festival de jazz d'hiver d'Ottawa
 Festival de montgolfières de Gatineau
 FloraQuebeca
 Fondation Aga Khan Canada
 Fondation canadienne des pompiers morts en service
 Fondation des Bergers de l'espoir
 Fondation du Sentier transcanadien
 Forces canadiennes
 Forêt Québec
 Fritz Gallery
 Funatorium Explorium
 Galerie d'art d'Ottawa
 Galerie Gordon Harrison
 Galerie Montcalm (Ville de Gatineau)
 Gallery 3
 Gatineau Loppet
 Gendarmerie royale du Canada
 George Weston Limitée
 Glace synthétique Katökh
 Gouvernement de l'Ontario
 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
 Gouvernement du Yukon
 Gowling Lafleur Henderson s.r.l.
 Great Canadian Theatre Company
 Groupe de spécialistes des orchidées (Amérique du Nord)
 Groupe Poliquin-Wakefield Group inc.
 Guid'Amies franco-canadiennes
 Guides du Canada

Hardwood Ski and Bike
 Hydro One inc.
 Institut canadien du film
 Institut national de la recherche scientifique
 Jeux du Commonwealth Canada
 Kanata Nordic Ski Club
 Kettle Boys
 Kitigan Zibi Anishinabeg
 Korean Veterans Association
 KPMG s.r.l.
 La Coopérative des cinéastes
 indépendants d'Ottawa
 Légion royale canadienne
 Le réseau d'étude et de surveillance
 des écosystèmes forestiers québécois
 Ligue canadienne de football
 Mail de la rue Sparks
 Maison de la culture de Gatineau
 Maison Laurier
 Marathon canadien de ski
 Marches hantées d'Ottawa
 Marine royale canadienne
 Métiers de la construction du Canada
 Ministère de l'Énergie et des Ressources
 naturelles du Québec
 Ministère du Développement durable,
 de l'Environnement et de la Lutte contre
 les changements climatiques du Québec
 Monnaie royale canadienne
 Mont-Sainte-Anne
 MRC des Collines-de-l'Outaouais
 Municipalité de Chelsea
 Municipalité de La Pêche
 Municipalité de Pontiac
 Musée Bytown
 Musée canadien de l'histoire
 Musée canadien de la guerre
 Musée canadien de la nature
 Musée de l'agriculture et de l'alimentation
 du Canada
 Musée de l'aviation et de l'espace du Canada
 Musée de la monnaie de la Banque du Canada
 Musée des beaux-arts du Canada
 Musée des sciences et de la technologie
 du Canada
 National Capital Craft Beer Week
 Nordik Spa-Nature
 Nuit Blanche Ottawa
 OC Transpo
 Office national du film du Canada
 Orange Art Gallery
 Orchestre des jeunes d'Ottawa

Orchestre symphonique de Gatineau
 Organisation des capitales canadiennes
 Orienteering Ottawa
 Orléans Nordic Ski Club
 Ottawa : l'Amie de la jeunesse
 Ottawa Little Theatre
 Ottawa Valley Kite Club
 Para Transpo
 Parcs Canada
 Patrimoine canadien
 Pecco's
 Pêches et Océans Canada
 Pizza Luigi
 Premiers soins Medtrakevac
 Relais plein air du parc de la Gatineau
 Ressources naturelles Canada
 Rideau Valley Conservation Authority
 Rogers Media (Y101,1 FM et 105,3 KISS FM)
 Salle Jean-Després (Ville de Gatineau)
 Sans trace Canada
 Santé Canada
 Santé publique Ottawa
 SAR Global 1
 SAW Centre d'art médiatique
 Scouts du Canada
 Semaine de la mode d'Ottawa
 Sénat du Canada
 Sentiers Chelsea
 Service canadien de la faune
 Service de police d'Ottawa
 Service de police de la Ville de Gatineau
 Service des incendies d'Ottawa
 Service paramédic d'Ottawa
 Services de prévention des incendies
 de Gatineau
 Sheraton Ottawa Hotel
 Ski de fond Canada
 Société de musique de chambre d'Ottawa
 Société de transport de l'Outaouais
 Société des établissements de plein air du Québec
 Société géographique royale du Canada
 Société historique de la vallée de la Gatineau
 Société Radio-Canada
 TakingITGlobal
 Téléfilm Canada
 Théâtre de l'Île (Ville de Gatineau)
 Théâtres Centrepointe (Ville d'Ottawa)
 Tourisme Outaouais
 Travaux publics et Services
 gouvernementaux Canada
 Tribute to Liberty
 Turtle Island Tourism Company

Université Carleton
 Université d'Ottawa
 Université de Montréal
 Université de Toronto
 Université du Québec à Montréal
 Université Laval
 Université McGill
 Université Queen's
 Université York
 Vélo Québec
 Ville d'Ottawa
 Ville de Gatineau
 Volleyball Canada
 Writers in Electronic Residence
 WWF
 YouCan Canada
 ZAC de Wellington-Ouest
 ZAC de la rue Sparks
 ZAC du centre-ville Rideau
 ZAC du cœur d'Orléans
 ZAC du Glebe
 ZAC du marché By
 ZAC du quartier chinois de la rue Somerset

Commanditaires de la CCN

Alcatel-Lucent Canada Inc.
 Centre Rideau
 Compagnies Loblaw Limitée (le Choix
 du Président)
 Consumer Impact Marketing (CIM) Ltd. —
 Producteurs laitiers du Canada
 Crowne Plaza Gatineau-Ottawa
 GoodLife Fitness
 Hôtel Lord Elgin
 La compagnie d'assurance-vie Manufacturers
 Les Producteurs de poulet du Canada
 Les restaurants McDonald's du Canada
 Nestlé Canada
 PepsiCo Canada Breuvages
 Pizza Pizza Limited
 The Westin Ottawa
 TrojanOne — Mattel Hot Wheels
 VIA Rail Canada inc.

www.ccn-ncc.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Commission de la capitale nationale
Rapport annuel 2013-2014
Numéro de catalogue : W91-2014F-PDF